



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



PLAN ACADÉMIQUE DE FORMATION Cahier des charges

Année scolaire 2019-2020

**Personnels
d'enseignement,
d'éducation et psychologues scolaires**

**Personnels
administratifs et techniques
sociaux et de santé**

Personnels de direction



SOMMAIRE

Orientations générales	p.2
1 Orientations académiques pour les personnels d'enseignement, premier et second degrés, les personnels d'éducation et pour les psychologues scolaires	p.3
2 Orientations et priorités pour la formation des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé	p.51
3 Orientations pour la formation des personnels de direction	p.53
4 Calendrier d'élaboration du plan académique de formation	p.54
5 Réponse au cahier des charges	p.55

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Le présent cahier des charges s'adresse à tous les offreurs de formation potentiels en leur donnant à connaître les logiques de formation prescrites au sein de l'académie de Nancy-Metz, ainsi que les orientations auxquelles doivent être rattachées les actions du plan de formation 2019-2020.

La formation continue des personnels doit répondre à deux enjeux majeurs : améliorer continûment la qualité du service rendu par l'École à tous les élèves ; accompagner le changement des pratiques à tous les niveaux du système éducatif jusqu'au cœur de la classe. Pour y répondre, le prochain plan académique de formation sera organisé à partir des trois axes suivants :

- Permettre à tous les personnels de s'approprier les enjeux nationaux de la politique éducative ;
- Garantir un *continuum* de formation grâce auquel chacun puisse développer et enrichir sa professionnalité tout au long de sa carrière ;
- Assurer une offre de proximité répondant aux besoins exprimés par les équipes des écoles et des établissements.

À la croisée de la demande institutionnelle et des attentes du terrain, les dispositifs de formation doivent permettre une large mixité des publics entre premier et second degrés ainsi que des regroupements inter catégoriels. Les objectifs de toute formation seront présentés et explicités de façon à permettre aux personnels formés de mieux appréhender l'exercice de leur métier dans le cadre d'une politique éducative globale.

S'il est fréquemment question de « communauté apprenante » ou d' « établissement formateur » dans le discours tenu sur la formation, ces expressions ne doivent pas seulement revêtir une valeur emblématique, elles doivent devenir une réalité du terrain selon des formats adaptés aux besoins exprimés par les équipes pédagogiques. Les pratiques pour lesquelles des évolutions sont souhaitables, doivent également s'enrichir des apports de la recherche, aussi toutes les collaborations qui pourront être initiées ou consolidées avec l'Université de Lorraine devront-elles être particulièrement investies : ESPE, Maison Pour La Science, laboratoires de recherche. Il en sera de même pour les partenariats établis avec les acteurs du monde professionnel afin que soient apportées en formation des approches et des problématiques en adéquation avec les évolutions profondes des métiers que nos élèves auront à découvrir, voire à exercer.

Le champ de la formation continue est un vecteur essentiel de pratiques nouvelles ou renouvelées, notamment dans le cas des chantiers importants qu'il nous faut poursuivre ou initier en vue de la prochaine année scolaire. Si le numérique pédagogique et le développement d'une école inclusive au service des progrès de tous les élèves occupent déjà une place majeure, il s'y ajoute désormais la réforme du baccalauréat et du lycée d'enseignement général et technologique ainsi que la transformation de la voie professionnelle. Nous devons constamment garder en perspective les trois objectifs suivants : déployer des formations à la hauteur des savoir-faire professionnels qui sont attendus des enseignants ; leur apporter des contenus experts en vue d'une mise en œuvre réussie, dès la rentrée prochaine, de tous les nouveaux programmes prévus, avec une attention particulière pour les nouveaux enseignements de spécialité en classe de première ; renforcer l'apport de ressources et d'informations afin d'amener les élèves à un choix éclairé de leur orientation.

L'accompagnement des professeurs pour lesquels des besoins en formation auront été repérés lors d'un rendez-vous de carrière devra se traduire par des dispositifs clairement identifiés. Ceux-ci devront offrir un cadre propice au développement des compétences professionnelles qui sont nécessaires aux progrès et à la réussite de tous les élèves. Enfin, des évolutions vont progressivement se faire jour à l'échelle du territoire académique qui s'est élargi aux dimensions de la région Grand Est. La mise en œuvre de formations communes avec les académies de Reims et de Strasbourg, dans la mesure où celles-ci serviront une optimisation du service rendu et resteront réalistes sur le plan des déplacements des personnels concernés, sera à intensifier.

Je tiens à vous remercier pour votre implication dans une formation d'ores et déjà de grande qualité, au plus près des attentes des personnels, et levier incontournable s'agissant des transformations que nous avons à porter et à accompagner tous ensemble.



Florence ROBINE

Rectrice de la région académique Grand Est

Rectrice de l'Académie Nancy-Metz

Chancelière des universités

1 Orientations académiques pour les personnels d'enseignement, premier et second degrés, les personnels d'éducation et les psychologues scolaires – année scolaire 2019-2020

Sous l'autorité de la rectrice, la mise en œuvre de la politique nationale et académique de formation des personnels est assurée par :

- les départements dans le cadre de la mise en œuvre du plan de formation du premier degré,
- la Mission formation pour les personnels d'enseignement, d'éducation et pour les psychologues scolaires du second degré (MIFOR),
- la Division de la formation pour les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (DIFOR),
- la Délégation académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE).

Dans le premier degré, l'organisation de la formation des personnels tend vers la convergence des objectifs des plans de formation départementaux. Les regroupements inter départementaux permettent d'optimiser les interventions du pôle des formateurs. Dans le premier et le second degrés, l'inter degrés est à privilégier chaque fois qu'il apporte une plus-value sur le plan de la continuité des apprentissages.

1.1 Priorités pour le plan de formation académique des enseignants et des psychologues de l'Education Nationale

Les priorités se définissent à partir des 3 axes suivants :

1- Mettre en œuvre la politique éducative sur des thématiques majeures

- Mise en place de l'école maternelle comme « école de l'épanouissement et du langage »,
- Maîtrise des apprentissages fondamentaux à l'école (lire, écrire, compter, respecter autrui) et consolidation de ces apprentissages en collège,
- Aide à l'exploitation des évaluations nationales en complémentarité de l'adaptation des pratiques professionnelles aux exigences du socle et des programmes jusqu'à l'entrée au lycée,
- Accompagnement de la mesure « 100% de réussite au CP » et « 100% de réussite en CE1 dans les REP+ », poursuite du développement professionnel des acteurs en éducation prioritaire,
- Accompagnement du travail personnel de l'élève et optimisation du dispositif « devoirs faits »,
- Prise en compte de l'hétérogénéité et développement d'une école toujours plus inclusive,
- Développement des parcours dans une logique de continuité des apprentissages et d'égalité des chances : éducation et enseignements artistiques et culturels, éducation à la santé, apprentissage de la citoyenneté, construction d'une orientation choisie et prévention du décrochage scolaire,
- Accompagnement des usages du numérique (Plan ENIR dans le premier degré, appropriation des nouveaux outils (tablettes, VPI/TBI, ENT Kosmos dans le second degré) au service de la plus-value pédagogique des enseignements,
- Création d'une culture commune de la prévention et de la gestion des risques (PSC1 – TMS – Assistants de prévention – Stratégies d'amélioration du climat scolaire et de soutien à la persévérance des élèves, de l'école ou de l'établissement au territoire académique),
- Accompagnement de la réforme du lycée : mise en œuvre des nouvelles classes de seconde et de première, nouveaux programmes, nouveaux enseignements de spécialité, mise en œuvre du contrôle continu,
- Transformation de l'enseignement dans la voie professionnelle : constitution de réseaux d'établissements, réponse aux enjeux d'avenir et innovation pédagogique mis au service de la réussite des jeunes et du développement de leurs compétences, au travers de parcours véritablement individualisés,
- Orientation au lycée et construction du projet d'orientation post-baccalauréat.

2- Faire progresser le système de formation en accompagnant les entrées en fonction et les projets d'évolution professionnelle ainsi qu'en professionnalisant les acteurs

2.1 Accompagner l'entrée dans de nouvelles fonctions ou un nouveau métier

- Formation en alternance des nouveaux enseignants à la culture professionnelle commune aux métiers du professorat et de l'éducation : participation à 9 heures d'animation pédagogique en circonscription et à un module de formation complémentaire en juin,
- Formation des nouveaux directeurs : Apporter les connaissances et les compétences qui permettront aux directeurs d'assurer leur tâche dans les meilleures conditions et de s'adapter aux situations qui peuvent se présenter dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions,

- Début en ASH : Approfondir ses connaissances de l'ASH et des dispositifs de scolarisation. S'informer sur les troubles des fonctions cognitives. Élaborer des projets (individuels, dispositifs). Construire des parcours de scolarisation et rechercher une complémentarité avec le milieu ordinaire. Construire son enseignement en référence au socle commun et aux attendus de fin de cycle. Mettre en œuvre des pratiques différenciées et adaptées aux besoins particuliers des élèves.

2.2 Favoriser le continuum formation initiale–formation continue

- Accompagnement et formation des néotitulaires (T1 ou/et T2 dans le premier degré ; T1 ou/et T2 ou/et T3 dans le second degré).

2.3 Valoriser les parcours professionnels, former tout au long de la vie

- Accompagnement de la mobilité des parcours professionnels des enseignants spécialisés titulaires d'un diplôme antérieur, équivalent au CAPPEI, qui découvrent un nouveau contexte professionnel à l'occasion des opérations de mutation. Regroupements enseignants du premier et du second degrés. Modules d'approfondissement en présentiel pilotés par les départements : Travailler en ULIS, en SEGPA, en ESMS, en RASED,
- Développement des compétences des enseignants concernant les troubles spécifiques du langage et des apprentissages à l'école et au collège pour répondre à la demande de formation et d'accompagnement croissante issue de la création du PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé, cf. décret du 18/11/2014),
- Développement des compétences des psychologues de l'éducation nationale (EDEA et EDO) ainsi que l'usage des tests psychométriques,
- Accompagnement des enseignants dans la recherche de pratiques innovantes et renouvelées. Soutien aux démarches individuelles et collectives de développement professionnel.

2.4 Professionnaliser les formateurs et les tuteurs

- Prise en compte des enjeux liés à l'actualisation des compétences attendues et à la mutualisation des pratiques, comme garantie de leur cohérence,
- Contribution à la connaissance et à l'appropriation des référentiels liés à l'activité en intégrant un cadre théorique scientifique régulièrement actualisé et la prise de distance par rapport à ses pratiques et celles des stagiaires,
- Préparation au CAFIPEMF–CAFFA : Développer les connaissances, les compétences, les outils pour devenir formateur (admissibilité). Identifier les spécificités de la formation professionnelle au regard de l'enseignement. S'initier et se former à l'analyse des pratiques professionnelles dans le but de mener un entretien de formation post-séance. Concevoir et élaborer un scénario de formation. Analyser et évaluer une action de formation collective. Transformer un questionnement professionnel lié à une situation d'accompagnement ou de formation en une problématique puis en un objet de recherche (admission),
- Construction d'actions de formation en intégrant une démarche de développement professionnel adossée au référentiel des compétences professionnelles des métiers de l'enseignement et de l'éducation, en favorisant le regard réflexif des enseignants sur leurs pratiques, en permettant le réinvestissement des apports de la formation dans le contexte professionnel, en mettant au cœur de la formation les réalités professionnelles et l'activité réelle de l'enseignant, en prenant appui sur une dynamique d'échanges professionnels, de mutualisation et de coopération entre pairs, en assurant un accès aux travaux et aux résultats de la recherche. Les modalités choisies privilégient la construction de parcours de formation permettant un accompagnement des enseignants dans la durée. Sont anticipés en amont des prolongements pertinents en termes d'accompagnement des stagiaires ainsi que de suivi des équipes éducatives et pédagogiques dans les établissements, avec exploitation des possibilités offertes par les nouvelles technologies.

3- Renforcer le pilotage de proximité au service de la mise en œuvre d'une politique ministérielle et interministérielle

Département des Vosges :

- Développer les compétences en termes d'éducation au développement durable,
- Développer la pratique de l'EPS dans le cadre d'une promotion de la santé des jeunes,
- Accompagner la formation des brigades d'intervention rurale (BIR),
- Proposer des stages de proximité s'appuyant sur l'exploitation des évaluations nationales.

Département de la Moselle :

- Développer l'ELVE Allemand dans le cadre du dispositif national, du dispositif d'enseignement approfondi de l'allemand et du biculturel,
- Accompagner le plan écoles numériques innovantes et ruralité et l'expérimentation ENT 1^{er} degré
- Proposer des stages de proximité s'appuyant sur l'exploitation des évaluations nationales.

Département de Meurthe et Moselle :

- Accompagner et développer les langues vivantes en particulier à travers la mise en œuvre des écoles d'immersion (allemand et anglais),
- Accompagner les enseignants dans la prise en charge des élèves à besoins particuliers,
- Accompagner la mise en œuvre des projets d'école,
- Proposer des stages de proximité s'appuyant sur l'exploitation des évaluations nationales.

Département de la Meuse :

- Accompagner les dispositifs en faveur de la réussite éducative,
- Développer l'ELVE et accompagner cette évolution,
- Accompagner la mise en œuvre des parcours éducatifs,
- Proposer des stages de proximité s'appuyant sur l'exploitation des évaluations nationales.

La formation des personnels vise à procurer un accompagnement :

- dans la mise en œuvre des évolutions du système éducatif et des réformes pédagogiques ;
 - dans le développement des compétences professionnelles individuelles et collectives ;
 - lors des étapes-clés de la carrière : premières années d'exercice du métier en tant que néo titulaire, bilans établis lors des rendez-vous de carrière inscrits dans le cadre des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (PPCR) ;
 - lors de l'élaboration des projets et de la mise en œuvre de la politique éducative au sein des équipes d'école et d'établissement.
- Les priorités nationales donnent lieu à un codage spécifique dans GAIA au moment de l'élaboration des plans académique et départementaux et sont des éléments d'évaluation de ces plans par la DGESCO.

Les fiches ci-après donnent accès à la déclinaison des orientations nationales et académiques en termes de formation dans le premier degré, l'inter degrés et le second degré. Rédigées par les corps d'inspection, les conseillers techniques et les référents académiques, elles fournissent un état des lieux des objectifs, textes de référence et organisations globales de la formation académique actuelle. Ces fiches donnent des repères aux offreurs et permettent de comprendre comment les propositions de dispositifs doivent s'articuler aux priorités afin de répondre au plus près des besoins des personnels et des équipes pédagogiques et éducatives.

Répartition des fiches du cahier des charges au regard des 3 axes du PAF 2019-2020

Axes / Priorités	Fiches descriptives	Codage GAIA
1. Mettre en œuvre la politique éducative		
Mise en place de l'école maternelle comme « école de l'épanouissement et du langage »	Fiche 1.1, p.8	
Maîtrise des apprentissages fondamentaux à l'école (lire, écrire, compter, respecter autrui, aide à l'exploitation des évaluations nationales)	Maîtrise des savoirs fondamentaux : maîtrise de la langue, littérature (fiche 1.2, p.9) Maîtrise des savoirs fondamentaux en mathématiques, plan Villani-Torossian (fiche 1.3, p.10-11) Évaluation des acquis des élèves en liaison avec l'approche par compétences (fiche 1.4, p.12)	
Accompagnement de la mesure « 100% de réussite au CP » et « 100% de réussite en CE1 dans les REP+ »	Mise en place des dispositifs en faveur de la réussite éducative – Education prioritaire (fiche 1.5, p.13)	
Prise en compte de l'hétérogénéité et développement de l'école inclusive	Prise en compte de l'hétérogénéité dans la classe (fiche 1.6, p.14-15) Accompagnement de chaque élève dans son travail personnel (fiche 1.7, p.16)	
Développement de l'éducation et des enseignements artistiques et culturels visant l'égalité des chances	Généralisation de l'éducation artistique et culturelle (fiche 1.8, p.17)	
Accompagnement des usages du numérique (Plan ENIR...)	Développement des usages du numérique (fiche 1.9, p.18-19)	
Adaptation des pratiques professionnelles aux exigences du socle et des programmes (EPS, Sciences et Technologie, Humanités, EMC...)	Développement d'une culture scientifique et technique (fiche 1.10, p.20-21) Valeurs de la République, laïcité (fiche 1.11, p.22-23) Parcours citoyen (fiche 1.12, p.24) Plurilinguisme et transfrontalier (fiche 1.13, p.25)	
Accompagnement des stratégies collectives pour améliorer le climat scolaire et les problématiques de harcèlement à l'école	Stratégies d'amélioration du climat scolaire et de soutien à la persévérance des élèves (fiche 1.14, p.26) Harcèlement et autres formes de discrimination en milieu scolaire (fiche 1.15, p.27) Égalité entre les filles et les garçons (fiche 1.16, p.28)	
Santé des élèves	Parcours éducatif de santé (fiche 1.17, p.29)	
Recherche et développement, innovation et expérimentation	Innovation et recherche (fiche 1.18, p.30)	
Réforme du baccalauréat et du lycée d'enseignement général et technologique	Fiche 1.19, p.31	
Transformation de la voie professionnelle	Fiche 1.20, p.32	
Accompagnement des lycéens vers l'enseignement supérieur	Fiche 1.21, p.33	

2. Accompagner les entrées en fonction et les projets d'évolution professionnelle		
Accompagner l'entrée dans de nouvelles fonctions ou un nouveau métier :		
Former les nouveaux directeurs	Formation initiale et continue des directeurs d'école (fiche 2.1, p.34)	
Accompagnement et formation des néo titulaires	Fiche 2.2, p.35	
Favoriser le <i>continuum</i> formation initiale–formation continue :		
Formation en alternance des nouveaux enseignants	Formation en alternance des nouveaux enseignants à la culture professionnelle commune aux métiers du professorat et de l'éducation (fiche 2.3, p.36)	
Valoriser les parcours professionnels, former tout au long de la vie :		
Préparation au CAFIPEMF–CAFFA	Développement des compétences des professeurs dans le cadre de la préparation à une certification, CAFIPEMF ou CAFFA (fiche 2.4, p.37)	
Accompagnement de la mobilité des parcours professionnels des enseignants spécialisés	Développement des compétences des professeurs dans le cadre de la préparation à une certification, préparation au CAPPEI (fiche 2.5, p.38-39) Développement de l'Ecole inclusive et personnalisation des parcours (fiche 2.6, p.40) Scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (fiche 2.7, p.41)	
Développement des compétences des enseignants concernant les troubles spécifiques du langage et des apprentissages	Fiche 2.8, p.42	
Développer les compétences des psychologues de l'éducation nationale (EDEA et EDO)	Fiche 2.9, p.43	
Professionaliser les formateurs et les tuteurs	Valorisation de l'accompagnement par les tuteurs (fiche 2.10, p.44) Développement des compétences des formateurs (fiche 2.11, p.45)	
Développement du bien-être au travail	Prévention des TMS et des pathologies de la voix (fiche 2.12, p.46)	
3. Renforcer le pilotage de proximité		
Au niveau de chaque département	Voir pages 4-5	
Au niveau du second degré	Voir page 48	

Fiche 1.1

Priorité ministérielle de référence	Mise en place de la maternelle comme « école de l'épanouissement et du langage »
Orientation académique	Former et accompagner les enseignants dans leur métier pour développer des gestes professionnels efficaces
Descriptif	<p>Les analyses de l'OCDE démontrent la nécessité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • garantir à tous les jeunes enfants un accès équitable à des services d'accueil de qualité ; • impliquer les parents pour améliorer la communication entre le personnel enseignant et les parents. <p>La formation vise à développer les compétences professionnelles des enseignants pour favoriser le bien-être des enfants et leurs parcours scolaires notamment dans le but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer la maternelle comme « école du langage » en travaillant les gestes professionnels efficaces pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ consolider le langage, ses usages et l'écoute ; ○ développer l'intérêt et le plaisir de l'enfant pour la lecture ; ○ mieux enseigner la compréhension, le lexique et la syntaxe ; ○ faire produire des écrits pour en découvrir le fonctionnement. • Renforcer l'articulation maternelle et élémentaire en s'appuyant sur un plan de formation en lecture qui prend en compte les résultats scientifiques les plus récents ; • Déployer des pédagogies explicites, progressives et structurées à partir des modalités spécifiques des apprentissages de la maternelle par le jeu, la résolution de problèmes, l'entraînement et la mémorisation.
Textes officiels	BO spécial n°2 du 26 mars 2015 : programmes de 2015
Organisation de la formation dans le premier degré uniquement	<p>Formation de tous les enseignants de la maternelle (Parcours de 18 heures) ;</p> <p>Accompagnement des équipes d'école ;</p> <p>Formation incluant des observations dans les classes avec un retour sur les pratiques ;</p> <p>Formations interprofessionnelles petite enfance.</p>

Fiche 1.2

Priorités ministérielles de référence	Maîtrise des savoirs fondamentaux à l'école Évaluation des acquis des élèves dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
Orientations académiques	Maîtrise des savoirs fondamentaux : maîtrise de la langue, littératie Inscrire les apprentissages dans une logique de continuité, de fluidité et de sécurisation des parcours
Textes officiels	BO spécial n°11 du 26 novembre 2015 : programmes
Descriptif	Suite aux dernières évaluations Pirls (note Depp décembre 17 : http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/73/7/depp-ni-2017-24-pirls-cm1-ecrit_860737.pdf et http://mobile.education.gouv.fr/cid123875/maitriser-francais-une-exigence-pour-reussite-tous.html), un groupe de travail académique du PTA est constitué. Il a notamment pour mission de concevoir et coordonner les actions de formation au niveau académique et dans leur déclinaison départementale. L'objectif est de construire la réflexion des professeurs sur ce qu'est la littératie (comprise comme le rapport à l'écrit en situation de réception (lecture, dans sa dimension polysémique : déchiffrage, compréhension, interprétation) et de production (écriture), dans toutes les disciplines à l'école et en dehors de l'école) et aux moyens de développer les compétences des élèves dans les domaines conjoints de la maîtrise de la langue et de la compréhension/production de texte.
Organisation de la formation dans le premier degré	Mise en place des 9 heures de formation obligatoire centrées sur les fondamentaux liés à la maîtrise de la langue ; Stages de proximité s'appuyant sur l'exploitation des évaluations nationales ; Réunion des groupes départementaux.
Organisation de la formation en inter degrés	Formation à destination des deux degrés : constitution d'un groupe de personnes ressources et formation, organisation d'un séminaire annuel concernant directement le champ de la littératie ; Déploiement de nouvelles sessions de formation « Enseignement de la langue au cycle 3 » ; Formations inter degrés sur la lecture et la compréhension des textes informatifs et narratifs dans diverses disciplines (FIL par exemple) ; Séminaire académique.
Organisation de la formation dans le second degré	Formations disciplinaires cycle 4 pilotées par l'inspection pédagogique régionale (littératie) ou sur inscriptions individuelles (maîtrise de la langue) ; Formations d'initiative locale : déploiement du parcours sur la lecture des documents composites dans différentes disciplines, de la 6 ^e à la 3 ^e ; Accompagnement des équipes dans la remédiation aux difficultés de compréhension d'un message oral ou écrit repérées lors des évaluations nationales de sixième, dans le cadre de l'accompagnement personnalisé ; Poursuite de la réflexion du GTP Littératie au cycle 4 ; Poursuite de la formation de formateurs.

Fiche 1.3

Priorités ministérielles de référence	Maîtrise des savoirs fondamentaux à l'école Évaluation des acquis des élèves dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
Orientations académiques	Maîtrise des savoirs fondamentaux en mathématiques, plan Villani-Torossian Inscrire les apprentissages dans une logique de continuité, de fluidité et de sécurisation des parcours
Textes officiels	BO spécial n°11 du 26 novembre 2015 : programmes
Descriptif	<p>La formation des enseignants était au cœur des préconisations de la « conférence de consensus » sur les mathématiques organisée par le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) en 2015. Le plan de revitalisation de la formation dans le premier degré initié à la rentrée scolaire 2016 a été marqué en 2017-2018 par la priorité accordée à la formation des professeurs des écoles en mathématiques. Un premier volet s'adressait aux professeurs en charge des classes de CM1 et CM2. Le deuxième volet de ce plan s'adressera en priorité aux enseignants de CP-CE1 et CE2. Il sera organisé selon une logique d'action-formation combinant des temps de regroupement et des temps in situ au sein de la classe et de l'école. Pour ces enseignants, il représentera la moitié des 18 heures inscrites à l'obligation réglementaire de service (ORS) au titre des animations pédagogiques et formations.</p> <p>Les priorités en termes de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incontestablement, la maîtrise du calcul mental inséparable du sens des nombres et des opérations ; - L'acquisition d'automatismes qui favorisent l'autonomie et l'initiative des élèves dans la résolution de problèmes et les mettent en confiance ; - La mise en place permanente de l'activité de raisonnement qui est l'essence même des mathématiques. <p>Objectif</p> <p>Faire évoluer ses pratiques pédagogiques en mathématiques en tenant compte des difficultés des élèves.</p> <p>Modalités de formation</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Capitaliser et diffuser le savoir acquis par l'expérience de terrain ; 2- Inciter les enseignants à devenir partie prenante de la recherche <ul style="list-style-type: none"> • Comment mettre l'élève en situation d'apprendre ? • Comment faire participer activement les élèves à l'écrit, à l'oral, en situation de recherche ? • Pourquoi et comment enseigner les mathématiques à travers la résolution de problèmes ? <p>Thématiques abordées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enrichir l'enseignement des nombres entiers au cycle 2 ; • Le calcul mental – Entre sens et technique ; • Les multiples facettes d'une multiplication posée et d'une soustraction par écrit ; • Résolution de problèmes arithmétiques à l'école ; • Pratique du problème ouvert ; • Initiation à la programmation. <p>Dans le second degré, les formations pour les enseignants de collège accompagnent la mise en place de la réforme : évaluation, travaux interdisciplinaires, algorithmique, travail personnel de l'élève.</p> <p>Les enseignants de lycée sont invités aux formations proposées aux enseignants de collège pour favoriser la transition collège-lycée.</p> <p>Des formations spécifiques ciblent plus particulièrement les professeurs de STS, en sciences du numérique, en DNL ...</p>

<p>Organisation de la formation dans le premier degré</p>	<p>Mise en place des 9 heures de formation obligatoire centrées sur les fondamentaux liés à l'enseignement des mathématiques ;</p> <p>Stages de proximité s'appuyant sur l'exploitation des évaluations nationales ;</p> <p>Réunion des groupes départementaux ;</p> <p>Réunion des groupes de recherche formation (plan Villani-Torossian).</p>
<p>Organisation de la formation en inter degrés</p>	<p>Formations ouvertes aux enseignants des deux degrés ;</p> <p>Formations d'initiative locale ;</p> <p>Conférences organisées avec Canopé.</p>
<p>Organisation de la formation dans le second degré</p>	<p>Inscriptions individuelles à des formations proposées par des professeurs formateurs ;</p> <p>Formations pilotées par l'inspection pédagogique régionale ;</p> <p>Formations d'initiative locale ;</p> <p>Groupes de travail et formation de formateurs.</p>

Fiche 1.4

Priorité ministérielle de référence	Évaluation des acquis des élèves dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et du baccalauréat
Orientation académique	Évaluation des acquis des élèves en liaison avec l'approche par compétences
Descriptif	<p>Il s'agit à tous les niveaux de la scolarité de renforcer les compétences professionnelles permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'exploiter les évaluations diagnostiques (nationales ou singulières à un enseignant ou une équipe pédagogique) et en cours d'apprentissage (contrôle continu, situations pédagogiques...) au service de l'acquisition des compétences des élèves ; • de concevoir et mettre en œuvre une démarche pédagogique d'évaluation par compétences ; • d'articuler l'évaluation de compétences disciplinaires et de compétences transversales (notamment les évaluations croisées avec les cinq domaines de formation du socle dans le cadre du livret scolaire unique) ; • de penser l'évaluation des compétences des élèves dans des tâches complexes et variées ; • de construire des évaluations qui tiennent compte des rythmes d'apprentissages différents entre les élèves ; • de mettre en place des évaluations qui valorisent le travail et les progrès de tous les élèves (évaluation positive et bienveillante) ; • d'explicitier les critères d'évaluation et leurs observables (productions écrites, orales, corporelles et artistiques) pour guider les élèves dans la construction de leurs apprentissages et les clarifier auprès des familles ; • d'intégrer l'usage pédagogique du numérique au service de l'évaluation des compétences des élèves ; • d'harmoniser les pratiques d'évaluation au sein d'une équipe disciplinaire, d'une équipe de classe, d'école ou d'établissement et d'un réseau inter degrés.
Textes officiels	<p>Décret 2015-1929 du 31-12-2015 : évaluation des acquis scolaires des élèves et livret scolaire à l'école et au collège ;</p> <p>Arrêté du 31-12-2015 – JO du 3-1-2016 : modalités d'attribution du DNB et contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège ;</p> <p>Arrêté du 16-7-2018 – JO du 17-7-2018 : modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements.</p>
Organisation de la formation dans le premier degré	<p>Formations portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la généralisation d'une forme d'évaluation des élèves en termes de compétences ; • le questionnement des pratiques d'évaluation, de l'école maternelle au collège ; • la place de l'élève dans les processus d'évaluation et d'apprentissage, ainsi que la mise en relation des évaluations et des situations d'apprentissage ; • l'harmonisation des pratiques d'évaluation au sein des écoles et les réseaux école-collège.
Organisation de la formation en inter degrés	<p>Constitution d'un groupe de formateurs académiques sur la thématique de l'évaluation qui interviennent en réponse à des demandes de FIL portant sur cette thématique au cycle 3. Le contenu et les modalités de formation sont définis en concertation avec le chef d'établissement, l'IEN de la circonscription, un inspecteur (en charge du pilotage du groupe de formateurs) et un CFC au regard des besoins identifiés dans les pratiques enseignantes sur l'harmonisation des procédures d'évaluation au cycle 3. Deux formateurs interviennent sur ces journées de FIL dont certaines se construisent sur deux journées. La thématique de l'évaluation a également fait l'objet de formations inter degrés dans le cadre de l'éducation prioritaire.</p>
Organisation de la formation dans le second degré	<p>Le groupe de formateurs académiques intervient selon les mêmes modalités dans l'animation de FIL sur la thématique de l'évaluation au collège et au lycée.</p> <p>Lors de l'année scolaire 2017-2018, les demandes de FIL se sont concentrées sur le collège autour de trois thématiques principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la démarche d'évaluation par compétences ; - l'évaluation positive et bienveillante ; - l'évaluation, l'apprentissage et la prise en compte de la différenciation pédagogique.

Fiche 1.5

Priorités ministérielles de référence	Mise en place de dispositifs en faveur de la réussite éducative Éducation prioritaire
Descriptif	<p>Les formations de l'ensemble des personnels de l'éducation prioritaire du premier et du second degrés visent à développer les compétences des acteurs sur un ensemble de thématiques identifiées à partir du retour des assises de l'éducation prioritaire, du travail d'appropriation du référentiel de janvier 2014 et des besoins ayant été identifiés dans les contextes spécifiques des réseaux.</p> <p>Les thématiques se déclinent actuellement de la façon suivante : pratiquer un enseignement explicite ; évaluer différemment pour une école bienveillante et exigeante ; organiser le travail personnel de l'élève à l'école et au collège ; favoriser les pratiques pédagogiques en lien avec le domaine « apprendre à apprendre » ; apprendre la laïcité en éducation prioritaire ; pratiquer la coéducation avec les parents ; mutualiser et analyser les pratiques en vue de mettre en œuvre de façon efficiente le projet du réseau ; construire un climat scolaire favorable aux apprentissages ; accompagner la coopération effective entre élèves et/ou entre adultes ; prendre en compte les facteurs de grande pauvreté pour en réduire les effets à l'école mais aussi au sein de la classe.</p> <p>De façon spécifique, la formation dans le premier degré concerne l'accompagnement de la mesure « 100% de réussite au CP » et les « CP et CE1 dédoublés en REP+ et REP ».</p> <p>La succession des périodes de formation, les étapes, la durée de travail sur les thématiques permettent de questionner et de faire évoluer les pratiques individuelles et collectives.</p>
Textes officiels	<p>Pilotage de l'éducation prioritaire : circulaire n° 2017-090 du 3 mai 2017 ;</p> <p>Refondation de l'éducation prioritaire : circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014 ;</p> <p>Référentiel de l'éducation prioritaire.</p>
Organisation de la formation dans le premier degré	<p>Formation interne au réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information des enseignants, voire de l'ensemble des acteurs ; • Formation des enseignants, voire de l'ensemble des acteurs ; • Formation incluant des observations dans les classes avec un retour sur les pratiques. <p>Formation inter-réseaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation des enseignants, voire de l'ensemble des acteurs ; • Séminaire.
Organisation de la formation en inter degrés	<p>Formation interne au réseau ;</p> <p>Formation à destination des deux degrés ;</p> <p>Formation incluant des observations dans les classes avec un retour sur les pratiques ;</p> <p>Formation incluant de la co-intervention ;</p> <p>Formation identique, regroupant des enseignants des deux degrés répartis en plusieurs groupes ;</p> <p>Formation inter-réseaux : en séminaire ou selon une autre modalité ;</p> <p>Formation des infirmier(e)s ;</p> <p>Préparation académique à l'habilitation à faire passer l'examen du DELF scolaire comme levier des apprentissages ;</p> <p>Echanges de pratiques, formation des coordonnateurs ;</p> <p>Echanges de pratiques, formation des professeurs formateurs académiques ;</p> <p>Echanges entre équipes de pilotage, formation des pilotes.</p>
Organisation de la formation dans le second degré	<p>Formation interne au réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information et/ou formation des enseignants ; • Formation incluant des observations dans les classes avec un retour sur les pratiques. <p>Formation inter-réseaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation des enseignants ; • Echanges inter-réseaux ; • Séminaire.

Fiche 1.6

Priorité ministérielle de référence	Pratiques pédagogiques
Orientation académique	Prise en compte de l'hétérogénéité dans la classe
Descriptif	<p>Il s'agit d'accompagner le développement des compétences professionnelles permettant aux enseignants et aux personnels d'éducation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de mieux comprendre les enfants et les adolescents ; • de questionner et analyser les pratiques professionnelles, notamment l'adéquation des choix didactiques et pédagogiques avec les caractéristiques des élèves ; • de mettre en œuvre des pratiques pédagogiques et proposer des activités d'apprentissage favorisant la gestion de l'hétérogénéité dans les classes et s'appuyant sur la notion de « compétence » en vue du développement de l'autonomie et d'une mise en activité efficace de chaque élève ; • d'identifier les difficultés rencontrées par les élèves ; • d'aménager les situations d'apprentissage et d'adapter les stratégies pédagogiques ; • de renforcer les pratiques de travail en équipes disciplinaires, interdisciplinaires et intercatégorielles ; • de mettre en cohérence les différents dispositifs d'accompagnement des élèves, au sein et en dehors de la classe, afin de prévenir le décrochage et de réduire sensiblement les sorties sans qualification ; • d'articuler ces dispositifs avec les enseignements en prenant en compte, à l'école et au collège, les résultats aux différents paliers du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; • de mettre en place une prise en charge éducative globale permettant l'instauration d'un climat scolaire propice aux apprentissages : éducation à la prévention et au comportement responsable, prévention et traitement des incivilités et de toute forme de violence.
Textes officiels	<p>Programmes du cycle 2 jusqu'au lycée ;</p> <p>Référentiel des missions des professeurs et personnels d'éducation ;</p> <p>Domaine 2 du socle commun ;</p> <p>Décret n° 2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves ;</p> <p>Référentiel éducation prioritaire.</p>
Organisation de la formation dans le premier degré	<p>Formations proposant l'aménagement des situations d'apprentissage et l'adaptation des stratégies pédagogiques au sein de la classe, à partir des difficultés repérées et analysées ;</p> <p>Renforcement des pratiques de travail en équipe au sein de l'école en associant au besoin les équipes éducatives.</p>
Organisation de la formation en inter degrés	<p>Un groupe de formateurs académiques sur la thématique de l'accompagnement des élèves et de la différenciation pédagogique en collège est constitué et piloté par le groupe PTA dédié à cette thématique. Les formateurs interviennent le plus souvent en binômes ; dans les liaisons cycle 3 ils sont en coanimation avec des formateurs du premier degré (en général des CPC désignés par les IEN de la circonscription concernée).</p> <p>Le contenu et les modalités de formation sont définis en concertation avec le chef d'établissement, l'IEN de la circonscription, les inspecteurs du groupe PTA académique et le CFC au regard des besoins identifiés.</p> <p>Les formateurs de ce groupe interviennent aussi dans les REP dans le cadre de formations inter degrés. Dans ce cas ils sont sollicités par les pilotes des REP qui définissent les contenus souhaités et ils coaniment régulièrement avec les PFA éducation prioritaire.</p>

Organisation de la formation dans le second degré	<p>Deux groupes de formateurs existent, pilotés par les membres du groupe PTA dédié à l'accompagnement et à la différenciation pédagogique : l'un est constitué d'enseignants de collège (c'est lui qui intervient aussi dans les formations inter degrés évoquées plus haut) ; l'autre intervient en lycées (LGT et LP). Ces formateurs répondent à des demandes de FIL en collèges et en lycées. Ils travaillent en binômes.</p> <p>Ponctuellement, les formateurs du groupe lycée assurent des formations à l'ESPE sur demande des responsables des parcours MEEF.</p>
--	---

Fiche 1.7

Priorité ministérielle de référence	Accompagnement de chaque élève dans son travail personnel
Orientations académiques	Accompagnement de chaque élève dans son travail personnel Dispositif « devoirs faits »
Descriptif	<p>La formation des personnels enseignants du premier et du second degrés vise à questionner et faire évoluer les pratiques individuelles et collectives, développer les compétences des acteurs sur la thématique du travail personnel de l'élève, en lien avec le dispositif « devoirs faits » qui est amené à s'étendre au premier degré.</p> <p>Comment ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - en organisant le travail personnel de l'élève à l'école et au collège ; - en favorisant les pratiques pédagogiques en lien avec le domaine « apprendre à apprendre » ; - en augmentant significativement le temps d'apprentissage des élèves à l'école, dans et hors la classe, en revisitant le travail personnel des élèves, dans ses contenus et son organisation ?
Textes officiels	http://www.education.gouv.fr/cid118686/devoirs-faits-un-temps-d-etude-accompagnee-pour-realiser-les-devoirs.html
Organisation de la formation en inter degrés	Dispositif de formation de personnes ressources (enseignants des deux degrés) ; Formations d'initiative locale ; Dispositif de formation des enseignants.
Organisation de la formation dans le second degré	Intégration d'un temps de réflexion sur la thématique du travail personnel de l'élève à la formation initiale des lauréats de concours ; Formations d'initiative locale.

Fiche 1.8

Priorités ministérielles de référence	Généralisation de l'éducation artistique et culturelle
Orientation académique	Développement de l'éducation et des enseignements artistiques et culturels visant l'égalité des chances
Textes officiels	Généralisation de l'éducation artistique et culturelle : communication conjointe des deux ministères de l'éducation nationale et de la culture ; Le parcours d'éducation artistique et culturelle : BO n°19 du 9 mai 2013, BO n°28 du 9 juillet 2015.
Descriptif	L'accès à la culture ne doit pas être pensé comme toujours extérieur à la classe ou à l'établissement scolaire. Il ne peut être l'affaire des seuls « partenaires » culturels, quelle que puisse être la qualité de leur action, et ne se limite pas aux champs artistiques et littéraires. Dans le cadre de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, le travail avec les partenaires doit permettre, à chaque élève, par la découverte et l'expérimentation, de mobiliser, développer et renforcer ses compétences. La formation vise à favoriser : <ul style="list-style-type: none"> - l'appropriation par les équipes de la dimension culturelle des enseignements ; - l'évolution des pratiques pédagogiques par le biais de la pédagogie de projet ; - une dynamique de travail avec les partenaires dans une logique de généralisation.
Organisation de la formation dans le premier degré	Renforcement des enseignements artistiques à l'école ; Réunion des groupes départementaux (IEN EAC, CPD, professeurs des écoles).
Organisation de la formation en inter degrés	Formations inter-catégorielles (professeurs et personnels d'encadrement des premier et second degrés, professeurs relais des structures culturelles et partenaires) ; Pôle Ressources Education Artistique et Culturelle ; Interventions dans des CEC, des CESC inter degrés, des FIL inter degrés, des formations en REP et réseaux ruralité sur demande des équipes ; Groupe de travail académique des CPD, formateurs second degré, formateurs ESPE.
Organisation de la formation dans le second degré	Animation du réseau et formation des référents culture ; Animation du réseau des professeurs relais des structures culturelles ; Formations « croisées » élaborées en partenariat avec des professionnels de l'éducation artistique et culturelle ; Intervention en BEF.
Autres opérateurs de formation	CANOPE, ESPE et Maison pour la science, CLEMI, structures culturelles, DRAC.

Fiche 1.9

Priorité ministérielle de référence	Développement des usages du numérique
Orientation académique	L'École à l'ère du numérique
Descriptif	<p>Elément clé de la refondation de l'École, la diffusion des usages du numérique dans l'enseignement constitue un puissant levier de modernisation, d'innovation pédagogique et de démocratisation du système scolaire. Concrètement, il s'agit de poursuivre l'accompagnement et le soutien de l'ensemble des transformations (nouveaux programmes, réorganisation des cycles, réforme du collège, réflexion sur l'évaluation, projet régional Lycée 4.0) en recourant aux possibilités offertes par le numérique, dans toutes les disciplines. Dans ce contexte, la dimension inter degrés est une véritable préoccupation. Concernant la recherche, elle est également présente avec le laboratoire académique du numérique éducatif ainsi qu'un incubateur académique en lien avec la e-éducation. Les résultats observés feront l'objet de productions de ressources qui seront réutilisées et contribueront à l'évolution de la formation à destination de la communauté éducative élargie.</p> <p>Les formations spécifiques mises en place devront accompagner mais aussi provoquer les transformations évoquées ci-dessus ; le numérique est le moyen de développer des usages pédagogiques adaptés aux objectifs de l'école et de renouveler les compétences professionnelles des enseignants.</p> <p>Pour que ces transformations soient vécues et saisies comme une opportunité, l'accompagnement doit se poursuivre et être intégré au sein de toutes les orientations prioritaires. Cette approche transversale sera soutenue par un plan spécifique de formation au numérique qui s'emploiera à développer les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux formateurs académiques d'être en posture de veille et au contact des pratiques les plus avancées en matière de numérique éducatif ; • Mobiliser des modalités de formations innovantes pour influencer les pratiques des formateurs, inspirées de techniques de management qui favorisent l'émulation, la motivation, la collaboration et la créativité (type Hackathon ou Escape Game) ; • Accompagner les personnels dans l'exploitation des ressources numériques au service de la personnalisation des parcours et de la différenciation pédagogique ; • Accompagner l'introduction des équipements individuels mobiles dans les pratiques pédagogiques afin de faire collaborer les élèves, les rendre actifs et créatifs, développer leur autonomie et renforcer ainsi la portée de l'acte pédagogique de l'enseignant ; • Développer pour chaque professeur une expertise dans le domaine de l'usage raisonné d'internet.
Textes officiels	<p>Circulaire n° 2016-099 du 5 juillet 2016 : Rénovation du dispositif de soutien à la production et diffusion de ressources numériques pour l'École ;</p> <p>BO n°30 du 25 juillet 2013 : Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.</p>
Organisation de la formation dans le premier degré	<p>Réunion des groupes départementaux ;</p> <p>Formation des conseillers pédagogiques et des ERUN ;</p> <p>Formation incluant des observations dans les classes avec un retour sur les pratiques ;</p> <p>Accompagnement des plans ENIR ;</p> <p>Modules usages des outils numériques dans le cadre de l'ensemble des formations ;</p> <p>Séminaires.</p>
Organisation de la formation en inter degrés	<p>Formation des référents numériques : évènements [Pépinière 4.0, Journée de la DANE...], formation en établissement et en bassin</p> <p>Groupe de travail académique en partenariat avec la gendarmerie, la police et la CNIL, visant à produire des ressources pour la formation</p>

	<p>Elèves à besoins éducatifs particuliers : groupe de travail académique en partenariat avec les IEN ASH, IEN TICE, conseillers pédagogiques..., mutualisation et production de ressources pour la formation</p> <p>Evaluation et certification des compétences numériques : expérimentation liée au déploiement de la nouvelle plateforme PIX</p> <p>Expérimentation ProFan et projets EFRAN : nouvelles modalités de formation et d'évaluation.</p>
<p>Organisation de la formation dans le second degré</p>	<p><u>Collèges</u> : dispositifs de formation portés au sein des disciplines (exploitation de nouvelles ressources, création de contenus, mobilité et interactivité, différenciation) ;</p> <p><u>Lycée 4.0</u> : dispositifs de formation interdisciplinaires et disciplinaires (exploitation de nouvelles ressources, création de contenus, mobilité et interactivité dans les pratiques, accompagnement GAR [Gestionnaire d'Accès aux Ressources]) ;</p> <p><u>ENT</u> : accompagnement à l'usage du nouvel ENT dans les disciplines.</p>

Fiche 1.10

Priorités ministérielles de référence	Maîtrise des savoirs fondamentaux à l'école Évaluation des acquis des élèves dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
Orientations académiques	Développement d'une culture scientifique et technique Inscrire les apprentissages dans une logique de continuité, de fluidité et de sécurisation des parcours
Textes officiels	BO spécial n°11 du 26 novembre 2015, programmes de cycle 2 et de cycle 3 ; Domaine 4 du socle commun.
Descriptif	<p>Objectif</p> <p>Faire évoluer les pratiques pédagogiques en sciences pour mettre en place la démarche d'investigation passe nécessairement par des actions de formation qui visent à rassurer les enseignants sur leurs capacités à enseigner les sciences et à les outiller dans ce domaine.</p> <p>Modalités de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation de formateurs dans le cadre des groupes départementaux sous la responsabilité des IEN chargés de mission en sciences ; • Stages départementaux inscrits dans le plan de formation et déclinés, selon la taille des départements, par bassin ; • Stage de formation en lien avec la Maison pour la Science en Lorraine et les centres pilotes « La main à la pâte » pour les enseignants du premier degré. Thématiques abordées : Le monde du vivant ; Volcans et séismes ; Matériaux et objets techniques ; Sources d'énergie ; • Développement de l'ASTEP ; • Offres de stages variées dans le cadre du PAF pour les enseignants de collège (la plupart des stages sont pluridisciplinaires, en cohérence avec un programme de « sciences et technologie ») ; • Accompagnement des équipes de collège mettant en place l'enseignement intégré de sciences et de technologie (EIST) ; • FIL sur le thème des sciences en collège ou en inter degrés.
Organisation de la formation dans le premier degré	Mises en situation, observation de pratiques, apports dans le cadre de : <ul style="list-style-type: none"> • Réunion des groupes départementaux ; • Stages de formation continue ; • Stages pour les enseignants ayant inscrit leur classe à un module proposé par les centres pilotes et la Maison pour la science en Lorraine.
Organisation de la formation en inter degrés	<ul style="list-style-type: none"> • Journée académique des sciences pour les IEN et CPC du premier degré et les formateurs du second degré : mise à niveau sur certaines thématiques, échanges de pratiques, etc. ; • Stages inter degrés dans le cadre de FIL : travail sur les progressions inter degrés dans le cadre de CEC, mise en place d'observations croisées et d'analyses réflexives, coanimation inter degrés lorsque cela est possible, notamment en REP ; • Stages académiques ouverts au premier degré.
Organisation de la formation dans le second degré	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de formateurs de sciences en cycle 3 (professeurs de PC, SVT Technologie) pour répondre aux demandes de FIL (liaisons école-collège) et pour intervenir dans les formations sur le cycle 3 (animations de stages MPLS, réponses à demandes par exemple en éducation prioritaire) ; • Stages du PAF disciplinaires (SVT, PC, Technologie) pour la mise en œuvre du cycle 4, et des programmes de lycée ;

	<ul style="list-style-type: none">• Stages du PAF interdisciplinaires, notamment pour le cycle 3, en lien avec la Maison pour la Science en Lorraine ;• Formation et accompagnement des équipes engagées récemment dans l'EIST ;• Formation et accompagnement des équipes pédagogiques des collèges pilotes LAMAP.
Autres opérateurs de formation	La Maison pour la Science en Lorraine, Centres pilotes « La main à la pâte », ESPE, Ecoles d'ingénieurs, université de Lorraine... pour la mise en place de l'ASTEP.

Fiche 1.11

Priorité ministérielle de référence	Laïcité, transmission des valeurs de la République Parcours citoyen
Orientations académiques	Laïcité, égalité des chances et lutte contre la pauvreté à l'école dans le cadre de la mise en oeuvre du parcours citoyen
Descriptif	<p>La laïcité a partie liée avec les valeurs de l'Ecole. La logique du bien commun permet l'égalité, la liberté et la fraternité et incite à combattre la pauvreté. C'est la raison pour laquelle toutes les actions de formation en faveur de la laïcité s'accompagnent nécessairement d'une prise en compte constructive de l'hétérogénéité comme levier en faveur de l'égalité et d'une approche positive de la pauvreté pour en réduire les effets à l'école. De la même manière, une formation à la prise en compte de la pauvreté est une formation à l'égalité et à la fraternité. Davantage de cohérence dans l'appréhension de ces thématiques permet de former à la construction du parcours citoyen qui consiste à vivre les valeurs, à éprouver ses connaissances et à faire œuvre d'engagement.</p> <p>En matière de laïcité, il convient de poursuivre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la construction d'une culture partagée autour de la laïcité et des valeurs républicaines et la formation du jugement critique (EMI) ; • la construction de compétences en matière d'égalité filles/garçons et de lutte contre les discriminations (prévention et lutte contre le racisme et l'antisémitisme, l'homophobie) ; • la construction de connaissances et de compétences en matière d'enseignement laïc du fait religieux ; • l'enrichissement des usages pédagogiques de la charte de la laïcité. <p>Il convient également de favoriser la capacité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à rechercher des possibilités d'exploitation pédagogique par cycle de la charte de la laïcité ; • à élaborer des progressions adaptées à la diversité des élèves en matière d'éducation aux valeurs et à la laïcité ; • à analyser des situations problèmes concernant la laïcité (absentéisme, tentatives de négociations de programmes, prosélytisme...) et à y faire face ; • à développer la réflexion des élèves et à créer des situations favorables aux apprentissages citoyens dans le cadre de l'EMC (incluant la coopération, l'exercice de la démocratie à l'école à travers les instances CVC et CVL, l'éducation à la défense et au développement durable). <p>En matière de sensibilisation aux valeurs de la République, il est nécessaire de prendre appui sur l'enseignement moral et civique et de se familiariser avec ses ressources pédagogiques en formant les enseignants à développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des démarches d'appropriation des valeurs au moyen des ressources disponibles ; • des compétences morales et civiques chez les élèves à travers l'expérimentation des valeurs ; • des situations d'apprentissage qui prennent en compte les quatre dimensions de l'EMC. <p>En matière de lutte contre les effets de la pauvreté à l'école, le changement de regard doit s'accompagner d'une évolution des pratiques. L'attention aux plus fragiles exige la construction de réponses sociales, éducatives et pédagogiques à construire en prenant appui sur le vadémécum académique « lutter contre les effets de la pauvreté à l'école ». Cela suppose de développer en équipe des capacités à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - repérer les signes de pauvreté chez les élèves ; - comprendre leurs difficultés et construire des modalités de compensation ; - créer en équipe et en partenariat un accompagnement fondé sur le principe de solidarité.
Textes officiels	Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, 26 août 1789 ; Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948 ; Constitution de la Vème République, 4 octobre 1958 ; Loi de refondation 8 juillet 2013 art L111-1 code de l'éducation.

Organisation de la formation dans le premier degré	Formation départementale : <ul style="list-style-type: none">• Information des enseignants ;• Parcours M@gistere autoportés ;• Réunion des groupes départementaux Histoire-Géo EMC.
Organisation de la formation en inter degrés	Formation à destination des deux degrés (conférence commune) ; Ateliers communs de formation.
Organisation de la formation dans le second degré	Formation académique : <ul style="list-style-type: none">• Information des enseignants ;• Formation des enseignants ;• Ateliers et conférences.

Fiche 1.12

Priorité ministérielle de référence	Parcours citoyen
Orientation académique	Apprentissage de la citoyenneté
Descriptif	<p>Le parcours citoyen doit permettre la construction par l'élève d'un jugement moral et civique, l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.</p> <p>Adossé à l'ensemble des enseignements et tout particulièrement à l'EMC, le parcours citoyen participe à la transmission des principes et des valeurs de la République et de la vie des sociétés démocratiques.</p> <p>Le parcours citoyen met en cohérence la formation de l'élève sur l'ensemble de sa scolarité et sur l'ensemble des temps éducatifs scolaire, périscolaire et extra-scolaire.</p> <p>Le parcours citoyen repose sur les connaissances dispensées dans le cadre des enseignements, sur des rencontres avec des acteurs ou des institutions à dimension citoyenne et sur des engagements dans des projets ou des actions éducatives à dimension citoyenne.</p> <p>L'ensemble de la communauté éducative a donc la responsabilité de construire et de faire vivre le parcours citoyen en assurant la convergence, la continuité et la progressivité des enseignements, des dispositifs et des projets.</p> <p>Ce parcours doit fortement s'appuyer sur la participation de l'élève à la vie sociale et démocratique de la classe, de l'école ou de l'établissement.</p> <p>Il s'ensuit que toute offre de formation sur le parcours citoyen doit prendre en compte l'un ou l'autre des objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aider les équipes éducatives à recenser les enseignements, les actions et les projets existants pouvant constituer des étapes du parcours citoyen ; • Aider les équipes éducatives à repérer les manques, les doublons ou les incohérences dans les étapes du parcours citoyen ; • Permettre aux équipes d'assurer la continuité et la progressivité de ce parcours de l'école au collège et au lycée ; • Maîtriser et développer les procédures et les outils permettant aux élèves de garder la trace de leur parcours.
Textes officiels	BO 25 du 23 juin 2016, le parcours citoyen de l'élève ; BO 30 du 26 juillet 2018, programme d'enseignement moral et civique de l'école et du collège.
Organisation de la formation dans le premier degré	Formations en école et auprès des équipes.
Organisation de la formation en inter degrés	Formations d'initiative locale ; Accompagnement d'équipes de réseaux (école-collèges-lycées) ; Conférences organisées avec Canopé ; Inscriptions individuelles à des formations proposées par des professeurs formateurs.
Organisation de la formation dans le second degré	Formations pilotées par l'inspection pédagogique régionale ; Formations d'initiative locale ; Accompagnement d'équipes d'établissement ou inter-établissements ; Groupes de travail.

Fiche 1.13

Priorité ministérielle de référence	Plurilinguisme et transfrontalier
Orientations académiques	<p>Le projet académique affirme que l'ouverture sur l'Europe et le monde doit constituer une priorité pour tous les établissements scolaires. La connaissance d'autres cultures et sociétés sont devenues indispensables pour l'insertion des jeunes dans un monde professionnel et une vie citoyenne qui dépassent aujourd'hui le cadre des frontières nationales.</p> <p>Le territoire de l'académie de Nancy-Metz étant situé au cœur de l'Europe, cette ouverture peut s'appliquer tout particulièrement au niveau de l'espace transfrontalier de la Grande Région (Lorraine, Sarre et Rhénanie-Palatinat en Allemagne, Luxembourg et Belgique). Cette proximité doit favoriser la mobilité, ce qui est un objectif majeur afin que les périodes de formation tant en Europe que dans le reste du monde deviennent la règle et non l'exception.</p> <p>Le plurilinguisme et la maîtrise de plusieurs langues étrangères, en particulier l'allemand, langue des voisins, constituent une priorité académique.</p>
Descriptif	<p>Les formations permettront d'encourager le développement de l'apprentissage de l'allemand par les élèves de l'académie de Nancy-Metz, et seront déclinées tant au niveau du premier degré pour permettre un apprentissage dès le plus jeune âge, que du second degré.</p> <p>Des actions favorisant la mise en place de réseaux de professeurs engagés dans des projets transfrontaliers et franco-allemands seront menées afin de partager, de mutualiser les productions et les ressources disponibles.</p> <p>On privilégiera donc les modalités de formation incluant une part de mobilité, d'échanges entre acteurs des différents pays, le développement d'une connaissance des différents systèmes éducatifs.</p> <p>Une attention particulière sera portée à la formation dans la voie professionnelle afin, à terme, de faciliter la mobilité professionnelle des jeunes scolarisés dans celle-ci.</p> <p>Un groupe de travail académique sur la formation des enseignants du premier degré à l'allemand permettra d'approfondir les réflexions pour élaborer de nouvelles pistes d'actions de formations innovantes sur l'ensemble de l'académie.</p>
Textes officiels	<p>- Traité de l'Élysée signé le 22 janvier 1963 ;</p> <p>- Cadre stratégique européen Éducation et Formation 2020.</p>
Organisation de la formation dans le premier degré	<ul style="list-style-type: none"> • L'accompagnement et la formation de l'enseignement en langue allemande sont déclinés par les DSDEN à travers des stages linguistiques, didactiques, des stages d'accompagnement dans l'entrée dans le dispositif d'apprentissage d'allemand, notamment les dispositifs d'apprentissage renforcés (immersifs, biculturels, etc.), des formations, des séances d'information et des séminaires, ateliers conférences. • Dans le cadre du projet mosellan Sesam'GR, un travail sera mené pour l'intégration d'assistant éducatif de langue pour l'enseignement précoce de l'allemand en maternelle, en complémentarité des enseignements entre enseignant et assistant, ainsi que la mise en œuvre d'activités inscrites dans le projet.
Organisation de la formation dans le second degré	<ul style="list-style-type: none"> • Formation continue des professeurs d'allemand ; • Formation initiale et continue des professeurs de DNL ; <p>Des formations conjointes aux pédagogues des différents systèmes éducatifs de la Grande Région seront proposées dans le cadre notamment des projets transfrontaliers dont l'académie de Nancy-Metz est partenaire (notamment Sesam GR' et CAMT).</p>
Organisation de la formation en inter degrés	<p>La proposition de formations permettant de renforcer les liaisons écoles – collèges – lycées centrées sur des actions pédagogiques communes sera encouragée afin d'améliorer la fluidité des parcours et l'apprentissage de la langue du voisin, via notamment des actions entre les professeurs engagés dans des dispositifs d'apprentissage renforcé de l'allemand.</p>

Fiche 1.14

Priorité ministérielle de référence	Accompagnement des stratégies d'amélioration du climat scolaire et de soutien à la persévérance des élèves
Orientations académiques	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en place d'un cadre sécurisant dans lequel l'élève peut apprendre en confiance est une mission prioritaire des enseignants et de l'encadrement. Le climat scolaire, les modalités d'évaluation, la réflexion relative à la place du travail personnel de l'élève, l'organisation des dispositifs d'aide, le développement des compétences d'accompagnement chez les enseignants doivent contribuer à construire un espace favorable aux apprentissages. • La notion de climat scolaire interroge la politique pédagogique et éducative d'une école ou d'un établissement scolaire tant dans son fonctionnement interne que dans ses relations à l'environnement. Son amélioration passe par une approche systémique : les conditions d'apprentissage, d'évaluation et de vie des élèves doivent être tout autant prises en compte que les stratégies concourant à promouvoir un travail d'équipe inter catégorielle et interdisciplinaire. Cette action collective doit faciliter une approche globale des élèves et une relation aux parents d'élèves facilitant leur coopération. • L'objectif premier est donc de promouvoir toutes les stratégies pédagogiques et éducatives, mais aussi une gestion réfléchie du temps et de l'espace scolaires propres à préserver la sérénité des conditions d'apprentissage des élèves, mais aussi celles des équipes et des parents d'élèves. Les écoles et établissements scolaires doivent ainsi constituer de véritables communautés éducatives fondant leur action au regard de valeurs républicaines unanimement partagées.
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la formation des différents acteurs en promouvant l'exercice de leurs responsabilités et missions au sein des communautés éducatives, et dans une dimension systémique et coopérative ; • Asseoir la démarche de projet et d'auto-évaluation professionnelle chez chaque acteur de façon à garantir l'efficacité des politiques d'école et d'EPL en faveur d'une École de la confiance.
Textes officiels	Circulaire n° 2016-045 « Améliorer le climat scolaire pour une École sereine et citoyenne » : généralisation et structuration des groupes académiques
Organisation de la formation à l'échelon académique et départemental	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de groupes départementaux climat scolaire en lien avec le groupe académique de façon à promouvoir une approche inter degrés et pluri catégorielle au plus près des problématiques locales ; • Formations d'initiative locale aux différentes échelles allant du collège associé à son réseau d'écoles au bassin d'éducation formation.

Fiche 1.15

Priorité ministérielle de référence	Lutte et prévention du harcèlement et autres formes de discrimination en milieu scolaire
Descriptif	<p>La lutte et la prévention du harcèlement en milieu scolaire est une priorité nationale. Cette formation inter catégorielle vise à sensibiliser tous les personnels à la prévention et à la prise en charge des acteurs du harcèlement à l'école : victimes, auteurs et témoins. Elle contribue aussi à développer le nombre de personnes ressources en EPLE. Elle se déploie en deux temps :</p> <p>Parcours M@gistère, il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'identifier les différentes formes de harcèlement et d'en comprendre la dynamique ; - de connaître les protocoles et les responsabilités de chacun. <p>En présentiel, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mobiliser les connaissances acquises lors du parcours magistère pour les développer en EPLE sur la prise en charge individuelle et collective ; - contribuer à l'élaboration du plan de prévention de l'établissement ; - prévenir les situations de harcèlement en outillant les professionnels pour animer des espaces de parole favorisant des relations plus apaisées dans les classes.
Textes officiels	<p>Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;</p> <p>Circulaire n° 2013- 100 du 13 août 2013 relative à la prévention et à la lutte contre le harcèlement à l'école ;</p> <p>Circulaire n° 2013-187 du 26 novembre 2013 relative à la prévention et au traitement de la cyberviolence entre élèves.</p>
Organisation des formations dans le premier degré	Appel à candidatures individuelles ou public désigné au niveau de chaque DSDEN (selon modalités propres).
Organisation des formations dans le second degré	<p>Formation inter catégorielle ;</p> <p>Appel à candidatures individuelles dans le cadre du PAF.</p>

Fiche 1.16

Priorité ministérielle de référence	Egalité entre les filles et les garçons
Descriptif	<p>L'égalité entre les filles et les garçons est une priorité nationale.</p> <p>Cette formation inter catégorielle vise à sensibiliser tous les personnels aux enjeux actuels de cette question pour l'école, à favoriser la déconstruction des stéréotypes de genre qui soutiennent les inégalités entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes et à infléchir ses pratiques professionnelles pour favoriser l'égalité. Elle se déploie en deux temps :</p> <p>Parcours M@gistère, il s'agit</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une première approche pour comprendre les enjeux généraux et pour l'école. - d'identifier quelques situations concrètes qui favorisent l'inégalité. <p>Présentiel, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la prise de conscience de la prégnance des stéréotypes de genre qui impactent les parcours scolaires et soutiennent les inégalités ; - Envisager des pistes d'action et de modification de ses pratiques en faveur de l'égalité.
Textes officiels	<p>Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, 2013-2018 ;</p> <p>Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;</p> <p>Code de l'éducation ;</p> <p>Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation ;</p> <p>Circulaire n° 2015-003 du 20 janvier 2015 "Mise en œuvre de la politique éducative en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons à l'École.</p>
Organisation des formations dans le premier degré	Appel à candidatures individuelles ou public désigné au niveau de chaque DSDEN (selon modalités propres).
Organisation des formations dans le second degré	<p>Formation inter catégorielle ;</p> <p>Appel à candidatures individuelles dans le cadre du PAF.</p>

Fiche 1.17

Priorités ministérielles de référence	Inscrire les apprentissages dans une logique de parcours Parcours éducatif de santé pour tous les élèves
Orientation académique	Parcours éducatif de santé pour tous les élèves
Textes officiels	Circulaire n° 2016-008 du 28-1-2016 : Mise en place du Parcours éducatif de santé pour tous les élèves ; Programmes scolaires ; Circulaire n° 2018-111 du 12-9-2018 L'éducation à la sexualité ; Projet académique (2019-...) et Groupe PTA.
Descriptif	Le groupe de pilotage académique (inter catégoriel), groupe PTA, accompagne la mise en place du parcours éducatif de santé au niveau académique. Ses membres participent aux instances académiques (CAESC) ou départementales (CDESC...). Les membres du groupe travaillent en lien étroit avec la mission égalité et le groupe académique « climat scolaire ». Les référents « éducations à la sexualité » sont membres de ce groupe. Le travail s'articule avec celui du groupe « service sanitaire ». Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Diffusion des informations et ressources nationales ; • Interventions en BEF ; • Création et diffusion d'outils académiques à destination des équipes de pilotage des circonscriptions et des EPLE pour aider à structurer et piloter les parcours. Animation de réunions d'équipes et de FIL.
Organisation de la formation en inter degrés	Interventions dans des CEC, des CESC inter degrés, des FIL inter degrés sur demande des équipes, des formations en REP.
Organisation de la formation dans le second degré	Inscription de stages au PAF : stages de formations individuelles et formations d'équipes inter-catégorielles sur des thématiques variées : éducation alimentaire, éducation à la sexualité, prévention des conduites à risque, etc.
Autres opérateurs de formation	MGEN, ARS, IREPS, Mission égalité.

Fiche 1.18

Priorité ministérielle de référence	Innovation et recherche
Orientation académique	Innovation et recherche
Descriptif	<p>Le soutien et le développement de l'innovation nécessitent la formation de ses acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les membres des équipes innovantes suivies par la CARDIE ; • Les chargés de mission de la CARDIE ; • Des conseillers en développement qui participeraient à l'évaluation des projets. <p>Il s'agit de construire des compétences et une culture commune. Le partenariat avec la recherche, actuellement en réflexion, sur les bases d'un institut de recherche en éducation, présage une participation de l'université dans ces formations.</p> <p>D'autre part, l'organisation d'un séminaire annuel consacré à une ou plusieurs thématiques en lien avec les priorités académiques permettra de faire connaître davantage les innovations.</p>
Organisation des formations dans le premier degré	<ul style="list-style-type: none"> • En pilotage : <ul style="list-style-type: none"> • Modules d'échange d'équipes innovantes sur un même thème ; • Formations de conseillers en développement pour accompagner les équipes porteuses de projets innovants, en particulier sur l'évaluation des projets.
Organisation des formations en inter degrés	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de formateurs pour les chargés de mission auprès de la CARDIE ; • FIL pour des équipes innovantes, animées par des chargés de mission CARDIE, en lien ou non avec des équipes de recherche ; • En pilotage : modules d'échange d'équipes innovantes sur un même thème. <p>Formation de conseillers en développement pour accompagner les équipes porteuses de projets innovants, en particulier sur l'évaluation des projets.</p>
Organisation des formations dans le second degré	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de formateurs pour les chargés de mission auprès de la CARDIE ; • FIL pour des équipes innovantes, animées par des chargés de mission CARDIE, en lien ou non avec des équipes de recherche ; • En pilotage : modules d'échange d'équipes innovantes sur un même thème. <p>Formation de conseillers en développement pour accompagner les équipes porteuses de projets innovants, en particulier sur l'évaluation des projets.</p>

Fiche 1.19

Priorité ministérielle de référence	Réforme du baccalauréat et du lycée d'enseignement général et technologique
Descriptif	La réforme du baccalauréat et du lycée général et technologique est engagée. Elle s'accompagne de mesures visant à simplifier un examen devenu trop complexe, en faire un véritable tremplin vers la réussite dans l'enseignement supérieur, et mieux prendre en compte le travail des lycéens en les accompagnant dans la construction de leurs projets. Ces mesures nécessitent la mise en place de formations à l'échelle académique sur les nouveaux contenus du tronc commun, les nouveaux enseignements de spécialité, la prise en compte des tests de positionnement à l'entrée de la classe de seconde (français et mathématiques), les modalités d'organisation du contrôle continu, et la mise en place de nouvelles épreuves dès la session 2020 (épreuves anticipées) et à l'horizon 2021 pour l'ensemble des épreuves de terminale.
Textes officiels	BO n°29 du 19 juillet 2018 : Décret n° 2018-614 du 16 juillet 2018 ; Dispositions du Code de l'éducation relatives aux enseignements : modification ; Modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements ; Epreuves anticipées ; Epreuves à compter de la session 2021 ; Organisation et volumes horaires de la classe de seconde ; Organisation et volumes horaires des enseignements du cycle terminal ; Organisation et volumes horaires des enseignements des classes de première et terminale dans les séries technologiques.
Organisation des formations dans le second degré	Création de GTP afin de favoriser une meilleure appropriation des nouveaux contenus du tronc commun et des nouveaux enseignements de spécialité et des options, constitution de viviers de formateurs. Réinvestissement dans chaque formation des compétences acquises au sein des formations de personnes ressources : numérique, évaluation, accompagnement personnalisé. Déploiement de formations disciplinaires et interdisciplinaires en présentiel ou hybrides, par regroupements au sein d'une discipline ou à plusieurs disciplines, par regroupements d'établissements ou par bassin.

Fiche 1.20

Priorité ministérielle de référence	Transformation de la voie professionnelle
Descriptif	Le lycée professionnel a vocation à être un tremplin pour les élèves vers une insertion immédiate dans la vie active ou vers des poursuites d'études réussies. La transformation qui s'engage vise une meilleure articulation entre enseignements professionnels et enseignements généraux ainsi qu'une complémentarité renforcée entre apprentissage et voie scolaire. Elle passe aussi par des parcours plus personnalisés et progressifs, à l'image du CAP qui pourra être préparé en 1, 2 ou 3 ans selon les besoins des élèves, une orientation plus progressive en seconde professionnelle ou un accompagnement, en terminale professionnelle, pour une poursuite d'études ou une insertion professionnelle.
Organisation des formations dans le second degré	<p>Création de GTP afin de favoriser une meilleure appropriation des programmes et des pédagogies ;</p> <p>Déploiement de formations disciplinaires et interdisciplinaires, par regroupements au sein d'une discipline ou à plusieurs disciplines, par regroupements d'établissements ou par bassin, sur les thématiques suivantes, individuelles ou regroupées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La pratique de la co-intervention ; • Le développement de l'apprentissage en EPLE : de l'organisation structurelle à l'accompagnement pédagogique ; • La construction des parcours adaptés ; • La réalisation du chef d'œuvre ; • L'accompagnement et la consolidation des acquis ; • La préparation à la poursuite d'études ; • La préparation à l'insertion professionnelle ; • Les familles de métiers ; • Les enseignements généraux renouvelés ; • La classe de troisième prépa métiers ; • La dynamique du réseau d'établissements, le Campus des métiers et des qualifications, le Campus Excellence. <p>Accompagnement à l'appropriation du parcours M@gistere « transformation du lycée professionnel ».</p>

Fiche 1.21

Priorités ministérielles de référence	Accompagnement des lycéens vers l'enseignement supérieur de Parcours Avenir
Descriptif	L'accompagnement au choix de l'orientation est un processus continu, un travail progressif mené avec et par l'élève au cours de sa scolarité pour l'amener à mûrir son projet d'orientation puis à formuler des choix de poursuite d'études post-baccalauréat éclairés. Ce processus se nourrit de l'ensemble des actions d'information et d'accompagnement auxquelles l'élève prend part. Le rôle des professeurs principaux et des PsyEN, en lien avec l'équipe éducative, est ainsi essentiel dès le collège et tout au long du lycée pour permettre aux élèves de mener cette réflexion et de s'approprier l'information nécessaire à la construction de son projet. L'année de terminale, avec la finalisation du projet de l'élève et les échéances de la procédure d'admission dans l'enseignement supérieur, nécessite un suivi accru.
Textes officiels	Loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ; Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ; Note de service n°2018-115 du 29 septembre 2018 relative à la Procédure d'orientation en fin de classe de seconde ; Circulaire n°2018-108 du 10 octobre 2018 relative au rôle du professeur principal dans les collèges et les lycées.
Organisation des formations dans le second degré	Formation des professeurs de lycée et des psys EDO pour la mise en œuvre de l'accompagnement des élèves au sein des heures dédiées, interventions en établissement ou en regroupement d'établissements.

Fiche 2.1

Priorité ministérielle de référence	Professionnalisation des acteurs
Orientation académique	Formation initiale et continue des directeurs d'école
Descriptif	<p>Lors de l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur, une réunion d'information est proposée aux candidats dans chaque département.</p> <p>La formation initiale vise à apporter les connaissances et les compétences qui permettront aux directeurs d'assurer leur tâche dans les meilleures conditions et de s'adapter aux situations qui peuvent se présenter dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions au regard du référentiel de compétences.</p> <p>Dans le cadre de la formation continue des directeurs d'école, l'offre académique ou départementale vise à actualiser les connaissances et compétences des personnels concernés.</p>
Textes officiels	<ul style="list-style-type: none"> • Référentiel métier des directeurs d'école circulaire n° 2014-163 du 1-12-2014 • Organisation de la formation des directeurs d'école arrêté du 28-11-2014 - J.O. du 9-12-2014 • Formation des directeurs d'école circulaire n° 2014-164 du 1-12-2014
Organisation de la formation dans le premier degré	<p>Formation préalable à la prise de fonction (Art 3) : Une réunion d'information dans chaque département.</p> <p>Formation initiale : Elle est organisée et planifiée de manière différente selon les départements en fonction des moyens de remplacement. Elle s'appuie en priorité sur un module de formation préalable à la prise de fonction, organisé en juin. Elle peut être d'une durée de 2 ou 3 semaines selon les départements. D'autres sessions sont proposées au cours de l'année de prise de fonction.</p> <p>Deux séminaires académiques sont programmés à Nancy :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En juin : Règlementation sorties scolaires – Intervenants extérieurs ; • En Septembre : Ethique – Déontologie – Droit et obligations / Climat scolaire. <p><u>Tutorat :</u> Les directeurs d'écoles nouvellement nommés bénéficient d'un tutorat, assuré par un directeur d'école expérimenté, et rémunéré pour cette fonction.</p> <p><u>Formation continue des directeurs :</u> Au plan académique, les deux séminaires sont proposés en formation continue. Au niveau départemental, des offres de formation sont faites au niveau des circonscriptions selon les besoins identifiés. Une offre de ressources d'autoformation, via la plateforme M@gistère, est diffusée avec le PAF.</p>

Fiche 2.2

Priorités ministérielles de référence	Professionnalisation des acteurs Formation et accompagnement des néotitulaires
Orientation académique	Accompagner les entrées en fonction et les projets d'évolution professionnelle
Descriptif	La formation et l'accompagnement des néotitulaires visent à consolider et à développer les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier dans la continuité de leur année de formation en alternance. Le développement de la professionnalité englobe des domaines variés relevant du champ didactique tout autant que du domaine transversal : perfectionner l'analyse de sa pratique, poursuivre le travail déjà mené sur les bases de la communication (corps, voix), prendre ses repères dans une nouvelle école ou un nouvel établissement et, en corollaire, développer l'autonomie professionnelle, acquérir des techniques de classe supplémentaires, construire l'autorité et la posture attendues de tout enseignant, prendre en compte la progressivité dans le parcours de l'élève, se détacher des ultimes représentations qui ont été associées à l'exercice du métier.
Textes officiels	BO n°30 du 25 juillet 2013 : Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation
Organisation de la formation dans le premier degré	La formation et l'accompagnement des professeurs des écoles néotitulaires (T1) se déclinent de la façon suivante dans chaque département : <ul style="list-style-type: none"> • Une réunion de rentrée des T1 dans les 3 premières semaines de septembre par circonscription ou en inter-circonscriptions (point sur la prise de fonction, définition des besoins) ; • Chaque T1 bénéficie de l'accompagnement d'un CPC (visites formatives) ; • Chaque T1 bénéficie de jours de formation spécifique sur des domaines et des compétences ciblés : EPS, autorité et gestion de classe, évaluation, différenciation pédagogique, accueil d'élèves à profils particuliers, travail en partenariat ; • Chaque T1 bénéficie de 18 heures d'animation pédagogique sur des questions didactiques (français et mathématiques en priorité en formant le cas échéant des groupes spécifiques T1) ; <p>En outre, chaque T1 nommé sur un poste ASH-EGPA bénéficie d'un stage de formation destiné aux enseignants non spécialisés prenant en charge ces classes ou dispositifs spécifiques (ULIS notamment).</p>
Organisation de la formation dans le second degré	Tout nouvel enseignant bénéficie de deux jours de formation en présentiel. Dans certaines disciplines, ces journées peuvent prendre place au sein d'un parcours de formation plus large. De même, l'ensemble du public allant des T1 aux T3 peut avoir à les suivre. Afin de mieux identifier et prendre en compte les besoins des néotitulaires, des visites formatives sont assurées par des chargés de mission auprès des corps d'inspection.

Fiche 2.3

Priorités ministérielles de référence	Professionnalisation des acteurs Favoriser le <i>continuum</i> formation initiale-formation continue
Orientation académique	Formation en alternance des nouveaux enseignants à la culture professionnelle commune aux métiers du professorat et de l'éducation
Descriptif	La formation des lauréats de concours vise à construire et à développer les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier tout au long de l'année de stage. Cette dimension est mise en œuvre en les accompagnant dans leur prise de fonction, en les aidant à se situer en tant que fonctionnaires de l'État et professionnels responsables au sein du service public d'éducation, en favorisant une appropriation progressive des missions, pédagogiques et éducatives qui leur incombent, en leur permettant d'exercer leur action au sein de la communauté éducative et de développer une culture commune favorisant notamment l'inter degrés et l'interdisciplinaire, en favorisant les situations d'analyse permettant le développement de compétences dans les domaines non maîtrisés et en créant les conditions propices à une professionnalisation conforme au cadre fixé par le référentiel de juillet 2013, en les amenant à saisir les enjeux des grandes problématiques de l'École.
Textes officiels	BO n°30 du 25 juillet 2013 : Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation
Organisation de la formation dans le premier degré	Le volume de formation et d'accompagnement qui est proposé aux professeurs stagiaires du premier degré dans chaque département se décline de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> • Chaque stagiaire bénéficie de l'accompagnement (visites formatives) d'un tuteur ESPE (2 visites) et d'un tuteur DSDEN (3 visites) ; • Chaque stagiaire EFS participe à 9 heures de formation (conférence, animation pédagogique) en circonscription ; • Des modules d'accompagnement sont proposés en collaboration avec l'ESPE pour répondre aux besoins individuels ; • En fin d'année, chaque stagiaire bénéficie d'environ soixante heures de formation complémentaire (découverte des structures et dispositifs ASH, climat scolaire, ressources numériques, apports disciplinaires en éducation artistique, EPS, ELV, EMC..., spécificités de l'école maternelle, prise de fonction).
Organisation de la formation en inter degrés	Les thématiques abordées dans le cadre de la formation des fonctionnaires stagiaires Post-MEEF lors de la mise en projet sont principalement : le parcours de l'élève de la maternelle au lycée ; la relation professeur / élève ; les relations école / famille ; les pratiques d'évaluation.
Organisation de la formation dans le second degré	Le volume de formation et d'accompagnement proposé aux lauréats de concours temps plein se décline de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> • formation disciplinaire et interdisciplinaire : au moins 60 heures ; Des regroupements d'une journée sont organisés pour permettre la tenue de travaux disciplinaires. Dans le cas de certaines disciplines, le calendrier et les modalités de formation sont différents : immersion ou stage(s) du PAF. Des regroupements interdisciplinaires et inter catégoriels sont programmés, ainsi que des conférences Canopé. <ul style="list-style-type: none"> • visite formative : au minimum 1 heure d'observation et 1 heure d'échanges entre le tuteur, le visiteur, et le stagiaire ; • accompagnement par le tuteur en établissement et l'équipe de direction de l'établissement : volume équivalent à 60 heures au moins ; • formation à l'écrit professionnel et à la soutenance orale. Les fonctionnaires stagiaires Post-MEEF peuvent être amenés à suivre des formations disciplinaires ainsi que la préparation à l'écrit professionnel et à la soutenance orale au cours des mêmes sessions que les lauréats temps plein.

Fiche 2.4

Priorité ministérielle de référence	Professionnalisation des acteurs
Orientation académique	Développement des compétences des professeurs dans le cadre de la préparation à une certification, CAFIPEMF-CAFFA
Descriptif	<p>La réforme en profondeur de la formation aux métiers du professorat et de l'éducation nécessite la constitution d'un réseau dense d'enseignants et de personnels d'éducation formateurs. La création d'un certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique dans le second degré et l'actualisation du CAFIPEMF dans le premier degré ont pour objectif de développer les compétences des formateurs en académie tout en contribuant au rapprochement des cultures professionnelles des formateurs des deux degrés.</p> <p>La préparation au CAFIPEMF et/ou au CAFFA vise à inscrire le candidat dans un cursus accompagné lui permettant en deux ans une appropriation progressive des enjeux et des compétences liés aux fonctions de formateur tout en se préparant aux attendus de l'examen.</p>
Textes officiels	<p>BO n°30 du 23 juillet 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation et examens du CAFIPEMF et du CAFFA ; • Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs.
Organisation de la formation dans le premier degré	<p>CAFIPEMF (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une réunion d'information en juin pour les candidats à l'admissibilité ; • Demi-journées de formation pour les candidats à l'admissibilité dont deux communes aux premier et second degrés ; • 2 x 1/2 journée de formation pour les candidats à l'admission ; • Mise en place d'un accompagnement pour les candidats à l'admission.
Organisation de la formation en inter degrés	Université d'automne CAFIPEMF-CAFFA (2 jours).
Organisation de la formation dans le second degré	<p>CAFFA (Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modules de préparation à la constitution de documents écrits, rapport d'activité (en vue de l'admissibilité) et mémoire professionnel (en vue de l'admission) ; • Modules d'entraînement à l'oral ; • Accompagnement à distance.

Fiche n°2.5

Priorités ministérielles de référence	Professionnalisation des acteurs Former et accompagner les enseignants dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers
Orientation académique	Développement des compétences des professeurs dans le cadre de la préparation à une certification, préparation au CAPPEI (certificat d'aptitude pédagogique aux pratiques de l'éducation inclusive)
Descriptif	<p>Afin de répondre à un enjeu majeur tel que la prise en compte des besoins éducatifs particuliers à la fois de tous les élèves et de chaque élève, des dispositifs sont développés dans le domaine de l'Adaptation scolaire et de la Scolarisation des élèves Handicapés (ASH). L'objectif est de conforter et poursuivre la politique académique de professionnalisation et de qualification des enseignants du premier degré et du second degré (PLC, PLP) en proposant des actions de formation dans les champs suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Préparation du CAPPEI session 2019 / 2020 2. Préparation du CAPPEI session 2020 / 2021
Textes officiels	<p>Décret n°2017-169 du 10-02-2017 – J.O. du 12-02-2017 – Pratiques de l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée ;</p> <p>Arrêté du 10-02-2017 – J.O. du 12-02-2017 – Organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie. – Organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;</p> <p>Circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017 (BOEN n°7 du 16-02-2017) Circulaire relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive.</p>
Organisation des formations en inter degrés uniquement	<p>Présentiel pour les stagiaires de la session 2019-2020</p> <p>TRONC COMMUN 6 modules obligatoires 144 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module1 S'approprier les enjeux éthiques et sociétaux de l'éducation inclusive ; • Module 2 Connaître le cadre législatif et réglementaire et sa mise en œuvre ; • Module 3 Connaître les univers institutionnels, les cultures et les pratiques des professionnels de l'accompagnement et du soin ; • Module 4 Professionnaliser les relations et construire le parcours de formation avec les familles ; • Module 5 Identifier, analyser et prendre en compte les besoins éducatifs particuliers pour leur apporter des réponses pédagogiques et éducatives ; • Module 6 Exercer dans l'école inclusive comme personne ressource. <p>PROFESSIONNALISATION 1 module dans l'emploi de 52 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner une ULIS ; • Enseigner en UE ; • Enseigner en SEGPA ou EREA ; • Travailler en RASED ; • Enseigner en milieu pénitentiaire ou CEF. <p>APPROFONDISSEMENT 2 modules de 104 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> • TSA Troubles du Spectre Autistique modules 1 & 2 ; • TSLA Troubles spécifiques du langage et des apprentissages ;

	<ul style="list-style-type: none">• Troubles des Fonctions Cognitives ;• Troubles psychiques ;• Troubles des Fonctions Auditives modules 1 et 2 ;• Troubles des Fonctions Motrices modules 1-2 ;• Troubles des Fonctions Visuelles modules 1-2 ;• Grande Difficulté scolaire modules 1-2 ;• Grande Difficulté de Compréhension des Attentes de l'École. <p>Préparation du CAPPEI session 2020 / 2021</p> <ul style="list-style-type: none">• Module de 24 heures <p>Commencer la transformation du PE en PE spécialisé en observant les attendus pédagogiques, relationnels et institutionnels – Prendre conscience des nécessités dues à l'examen.</p>
--	---

Fiche 2.6

Priorité ministérielle de référence	Accompagner les enseignants spécialisés dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers
Orientation académique	Développement de l'École inclusive et personnalisation des parcours
Descriptif	<p>Accompagnement de la mobilité des parcours professionnels des enseignants spécialisés titulaires d'un diplôme antérieur, équivalent au CAPPEI, qui découvrent un nouveau contexte professionnel à l'occasion des opérations de mutation.</p> <p>Regroupements enseignants premier et second degrés.</p> <p>Modules d'approfondissement en présentiel pilotés par les départements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler en ULIS ; • Travailler en SEGPA ; • Travailler en ESMS ; • Travailler en RASED.
Organisation des formations en inter degrés	<p>Formations premier et second degrés en présentiel ;</p> <p>Modules de 24 heures.</p> <p>L'enseignant concerné suit le module correspondant au poste sur lequel il est nommé lorsque son parcours antérieur et l'option dont il est titulaire ne correspondent pas au poste obtenu.</p>

Fiche 2.7

Priorités ministérielles de référence	Professionnalisation des acteurs Développement de l'École inclusive et personnalisation des parcours à destination des EBEP Développement du réseau des personnes ressources
Orientation académique	Scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers
Descriptif	<p>L'ensemble des personnels de l'académie est concerné par la scolarisation des Élèves à Besoins Éducatifs Particuliers (EBEP) : élèves en situation de handicap, élèves ayant des parcours difficiles, Élèves Intellectuellement Précoces (EIP). En intégrant ces élèves dans la classe ordinaire dans la logique de l'école inclusive actée par la loi de refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, l'enjeu majeur est de répondre aux besoins éducatifs particuliers à la fois de tous les élèves et de chaque élève en améliorant la qualité de leur parcours scolaire.</p> <p>Cette dimension est développée dans le domaine adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH)...</p> <ul style="list-style-type: none"> • en assurant un accompagnement des EPLE comportant des Unités Localisées d'Inclusion Scolaire (ULIS) par une formation spécifique des coordonnateurs ULIS LP, des DDFPT, et par des formations d'initiative locale, par établissement et/ou par bassin, des équipes pédagogiques de lycée professionnel scolarisant des élèves en situation de handicap, notamment porteurs de Troubles des Fonctions Cognitives (TFC) ; • en développant les formations d'initiative locale, notamment par rapport aux PAP, aux EIP, ... et en confortant l'offre de conférences. <p>Dans ce domaine, la formation doit contribuer à des changements de pratiques au sein des établissements. Aussi les formations à la demande d'un établissement, d'un regroupement d'établissements ou d'un bassin seront-elles privilégiées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apprentissage de la langue des signes française (LSF). Acquérir les compétences requises pour le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) et une certification complémentaire en LSF) ; • Professeurs documentalistes et coordonnateurs d'ULIS collèges ; • Journées académiques des enseignants référents ; • Troubles spécifiques du langage et des apprentissages en collège et lycée. Spécialisation dans les troubles spécifiques du langage et des apprentissages, en lien avec l'Université de Lorraine, pour répondre à la demande de formation et d'accompagnement croissante issue de la création du PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé, cf. décret du 18/11/2014) ; • Regroupement des coordonnateurs d'ULIS LP ; • Prise en compte des élèves intellectuellement précoces EIP.
Textes officiels	Loi de refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013
Organisation des formations en inter degrés	Formations en présentiel EIP : 2 X 1 journée Enseignants Référents SH : 2 X 1 journée FIL
Organisation des formations dans le second degré	TSLA : 4 X 1 journée ULIS LP : 3 X 1 journée Documentalistes / Coordo d'ULIS : 3 X 1 journée LSF : 12 X 1 journée FIL

Fiche n°2.8

Priorités ministérielles de référence	Professionnalisation des acteurs Développer les compétences des enseignants concernant les troubles spécifiques du langage et des apprentissages
Orientations académiques	Accompagner l'entrée dans de nouvelles fonctions ou un nouveau métier Valoriser les parcours professionnels, former tout au long de la vie
Descriptif	<p>Afin de répondre à un enjeu majeur tel que la prise en compte des besoins éducatifs particuliers à la fois de tous les élèves et de chaque élève, des dispositifs sont développés dans le domaine de l'Adaptation scolaire et de la Scolarisation des élèves Handicapés (ASH).</p> <p>L'objectif est de conforter et poursuivre la politique académique de professionnalisation et de qualification des enseignants du premier degré et du second degré (PLC, PLP) en proposant des actions de formation dans la prise en compte des besoins éducatifs particuliers relatifs aux troubles spécifiques du langage et des apprentissages. (TSLA).</p>
Textes officiels	<p>- Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées comprend des dispositions exigeant de nombreux ajustements réglementaires dans le domaine de la scolarisation des élèves handicapés pour permettre leur application.</p> <p>- Encart BO n°6, du 7 février 2002 Ce texte présente un plan d'action pour les élèves atteints de troubles spécifiques du langage écrit ou oral. Il propose une définition des troubles spécifiques du langage et expose les objectifs de ce plan.</p>
Organisation des formations en inter degrés uniquement	<p>Modalité : présentiel (2 modules, une intersession) Public visé : Professeurs de l'établissement du second degré, des écoles primaires (formations inter degrés), coordonnateurs d'ULIS écoles, LP et collège. Objectifs de la formation : Convaincre les enseignants d'expérimenter de nouvelles pratiques professionnelles afin de favoriser les apprentissages, la réussite et le bien-être des élèves porteurs de TSLA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repérer l'existence de troubles, alerter ; • Développer « une attitude d'écoute, bienveillance, exigence et équité » ; • Apporter des éléments de connaissances sur les TSLA et les adaptations pédagogiques ; • Les mettre en situation de façon « ludique » (erreur, échec, double tâche...) ; • Réaliser en groupes des études de cas d'élèves (fiches travail de groupe) ; • Analyser ensemble des expérimentations pédagogiques qu'ils ont mises en place entre les sessions de formation ; • Rassurer les enseignants sur ce qu'ils savent déjà faire, les encourager à mutualiser leurs pratiques ; • Créer une dynamique d'équipe ; • Les inciter à associer davantage les élèves et leurs parents, les partenaires internes et externes ; • Les convaincre que les adaptations mises en place serviront à TOUS les élèves ; • Proposition d'une lettre de mission « professeur-ressources handicap ou TSLA » aux chefs d'établissements ou directeurs d'école (lettre de mission). <p>Contenus de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le cadre réglementaire, les dispositifs d'accompagnement (PAP, PPS) ; • La présentation des troubles « DYS » ; • Les pistes d'adaptations pédagogiques ; • Les aménagements d'épreuves d'examens et la dispense d'enseignement ; • Comment travailler avec un AESH dans sa classe ? • Ressources disponibles.

Fiche n°2.9

Priorités ministérielles de référence	Professionnalisation des acteurs Développer les compétences des psychologues scolaires
Orientation académique	Accompagner l'entrée dans de nouvelles fonctions ou un nouveau métier Valoriser les parcours professionnels, former tout au long de la vie
Descriptif	<p>Afin de répondre à un enjeu majeur tel que la prise en compte des besoins éducatifs particuliers à la fois de tous les élèves et de chaque élève, des dispositifs sont développés dans le domaine de l'Adaptation scolaire et de la Scolarisation des élèves Handicapés (ASH).</p> <p>L'objectif est de conforter et poursuivre la politique académique de professionnalisation et de qualification des psychologues scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Spécialité « éducation, développement et apprentissages » ; • Spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle ». <p>en proposant des actions de formation dans l'utilisation et l'exploitation de l'outil de WISK V.</p> <p>Par ailleurs ces professionnels rencontrent des problématiques communes comme le climat scolaire, la relation aux familles, le projet chez les enfants en situation de handicap, des journées à thème pourraient permettre de les faire travailler ensemble.</p>
Textes officiels	<p>Référentiel de connaissances et de compétences arrêté du 26-4-2017 - J.O. du 30-4-2017</p> <p>Missions circulaire n° 2017-079 du 28-4-2017</p>
Organisation des formations en inter degrés uniquement	<p>Modalité : présentiel de six heures ; Public visé : Psy EDA & Psy EDO ; Objectifs de la formation : Former à l'utilisation et exploitation du WISC V ; Contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transmission des connaissances théoriques et pratiques relatives au WISC V. • Rappel du cadre institutionnel de la demande de compte rendu de bilan. <p>Objectif(s) pédagogique(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre de s'approprier le nouvel instrument. • Actualiser les connaissances théoriques. • Analyse du bilan et compte rendu. • Echange de pratiques. <p>Modalité : présentiel de six heures Public visé : Psy EDA/EDO Objectifs de la formation : se créer une culture commune Contenu : apports théoriques et échanges de pratiques, études de cas.</p>

Fiche 2.10

Priorité ministérielle de référence	Professionnalisation des acteurs
Orientation académique	Valorisation de l'accompagnement par les tuteurs
Descriptif	La formation des maîtres d'accueil temporaires et des tuteurs a pour objectif de développer les compétences professionnelles nécessaires à l'accompagnement des fonctionnaires stagiaires en adaptant les apports de la formation aux différents moments de l'année de stage ainsi qu'aux situations rencontrées. Les regroupements, qu'ils soient disciplinaires ou interdisciplinaires, favorisent la mutualisation des pratiques et permettent d'apporter des pistes de travail et des ressources. Les contenus de formation aident les tuteurs à porter un regard distancié sur la relation pédagogique établie avec le professeur stagiaire.
Textes officiels	Circulaire n° 2010-104 du 13-7-2010 (EMF-MAT) ; Circulaire n° 2014-164 du 1-12-2014 (directeurs d'école) ; Circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017 (CAPPEI) ; BO n°30 du 25 juillet 2013 : Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ; Cahier des charges de la formation des tuteurs.
Organisation de la formation dans le premier degré	Selon les départements, des réunions d'information et des actions de formation pour les préparer à leur fonction d'accueil ou de tutorat et les sensibiliser aux enjeux de la formation initiale sont organisées à l'intention des Maîtres d'accueil temporaires, en liaison avec l'inspecteur chargé de circonscription et l'équipe pédagogique de l'université (ESPE). De même, des réunions d'information et des actions de formation pour les préparer à leur fonction d'accueil ou de tutorat et les sensibiliser aux enjeux de la formation initiale sont organisées à l'intention des tuteurs des directeurs d'école en liaison avec le responsable de la formation des directeurs d'école.
Organisation de la formation en inter degrés	Des réunions d'information et des actions de formation pour les préparer à leur fonction d'accueil ou de tutorat et les sensibiliser aux enjeux de la formation initiale sont organisées à l'intention des Tuteurs CAPPEI en liaison avec l'inspecteur chargé de l'ASH et l'équipe pédagogique de l'université (ESPE) en charge de la formation CAPPEI.
Organisation de la formation dans le second degré	Les modules proposés prennent en compte les principales missions qui sont dévolues au tuteur : accompagner le fonctionnaire stagiaire au cours de la rentrée et des premiers moments de l'année scolaire ; faciliter la prise en main des groupes et permettre au fonctionnaire stagiaire de mieux appréhender les principales démarches qui doivent être mises en œuvre au sein des classes ; s'approprier les objectifs et modalités de l'entretien d'explicitation, pour savoir les adapter aux besoins du fonctionnaire stagiaire afin d'assurer au plus près une fonction de conseil et permettre l'identification des points de progrès et des difficultés ; accompagner, en étroite complémentarité avec le tuteur de l'ESPE, l'élaboration du mémoire professionnel ; être en capacité d'apporter une aide à la décision des corps d'inspection dans le cadre du processus de titularisation.

Fiche 2.11

Priorité ministérielle de référence	Professionnalisation des acteurs
Orientation académique	Développement des compétences des formateurs
Descriptif	<p>La formation des formateurs s'inscrit au cœur de la réflexion sur l'évolution de la professionnalité de cette catégorie d'acteurs. Elle vise à prendre en compte des enjeux liés à l'actualisation des compétences attendues et à la mutualisation des pratiques, comme garantie de leur cohérence. Il s'agit également de favoriser la connaissance et l'appropriation des référentiels liés à l'activité. Cette formation doit intégrer dans sa réflexion et sa mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la nécessité de s'appuyer sur un cadre théorique scientifique régulièrement actualisé et de prendre de la distance par rapport à ses pratiques et celles des stagiaires ; - la construction d'actions de formation : <ul style="list-style-type: none"> • intégrant une démarche de développement professionnel adossée au référentiel des compétences professionnelles des métiers de l'enseignement et de l'éducation ; • favorisant le regard réflexif des enseignants sur leurs pratiques ; • permettant le réinvestissement des apports de la formation dans le contexte professionnel en mettant au cœur de la formation les réalités professionnelles et l'activité réelle de l'enseignant ; • prenant appui sur une dynamique d'échanges professionnels, de mutualisation et de coopération entre les pairs ; • assurant un accès aux travaux et aux résultats de la recherche ; - la construction de parcours de formation permettant un accompagnement des enseignants dans la durée, envisageant dès l'amont les prolongements pertinents en termes d'accompagnement des stagiaires et s'appuyant sur les possibilités offertes par les nouvelles technologies ; - l'accompagnement des équipes éducatives et pédagogiques dans les établissements.
Textes officiels	BO n°30 du 23 juillet 2015 : Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs
Organisation de la formation dans le premier degré	Mutualisation de la réflexion au sein de groupes départementaux ou inter-départementaux ayant la même thématique
Organisation de la formation en inter degrés	Participation de délégations à des séminaires hors académie ; Séminaires académiques ; Mutualisation de la réflexion au sein des groupes du PTA en lien avec l'axe 1 du projet académique ; Groupes de travail et de production inter-catégoriels, disciplinaires ou interdisciplinaires.
Organisation de la formation dans le second degré	Participation de délégations à des séminaires hors académie ; Groupes de travail et de production disciplinaires ou interdisciplinaires.

Fiche 2.12

Priorité ministérielle de référence	Troubles musculo squelettiques et pathologie de la voix
Descriptif	<p>Dans le cadre de l'accord cadre MEN MGEN de janvier 2014 et de la convention académique, des actions sont engagées en termes de prévention de certains risques professionnels à savoir les troubles musculo squelettiques et les pathologies de la voix.</p> <p>Troubles musculo squelettiques : en lien avec un professionnel kinésithérapeute, il s'agit d'apporter les connaissances nécessaires à l'agent afin de diminuer les risques d'accidents et de maladies professionnelles liés aux activités physiques et participer à l'amélioration des conditions de travail.</p> <p>Partie théorique : analyse des enjeux de la prévention des troubles musculo-squelettiques, notions élémentaires d'anatomie, approche des facteurs de risques et modalités d'aménagement du poste de travail.</p> <p>Partie pratique : exercices d'apprentissages et mise en situation, principes de sécurité physique et économie d'efforts, pistes d'amélioration de la situation de travail.</p> <p>Pathologies de la voix : en lien avec une orthophoniste il s'agit de développer les connaissances nécessaires afin d'adopter une bonne hygiène vocale et de prévenir les pathologies vocales. Entrée sur un parcours M@gistere.</p>
Textes officiels	<p>Note du 28 juin 2018 MEN DGRH C1 – CHSCT MEN Orientations stratégiques année scolaire 2018 2019 ;</p> <p>Accord cadre MEN MGEN de janvier 2014.</p>
Organisation des formations dans le premier degré	<p>Appel à candidatures individuelles ou public désigné au niveau de chaque DSDEN (selon modalités propres) ;</p> <p>Organisation partagée pour la mise en œuvre entre rectorat et MGEN (définie en COPIL académique PAS).</p>
Organisation des formations en inter degrés	<p>Appel à candidatures au niveau de chaque DSDEN et rectorat selon des modalités à définir ;</p> <p>Organisation partagée pour la mise en œuvre entre rectorat et MGEN (définie en COPIL académique PAS).</p>
Organisation des formations dans le second degré	<p>Appel à candidatures individuelles dans le cadre du PAF (ATSS uniquement TMS) ;</p> <p>Organisation partagée pour la mise en œuvre entre rectorat et MGEN (définie en COPIL académique PAS).</p>

1.2 Logiques et modalités de formation

Une formation plus professionnalisante

L'orientation générale du plan académique s'inscrit dans une démarche de professionnalisation des personnels qui se traduit par des actions de formation élaborées dans la perspective de construire ou d'enrichir les compétences professionnelles établies par le référentiel des métiers du professorat et de l'éducation. Elle prend en compte les besoins de formation identifiés dans le cadre du *continuum* de formation, des rendez-vous de carrière inscrits dans le PPCR, des renouvellements de diplômes ou de programmes, enfin des problématiques identifiées aux différents niveaux du territoire académique en pleine cohérence avec le projet académique.

Le descriptif d'une formation doit très clairement cibler dans son contenu les pratiques professionnelles concernées et décliner des objectifs étroitement articulés avec le référentiel. Il doit également mentionner les compétences qui seront travaillées au cours de la formation et donner à comprendre comment seront prises en compte les réalités professionnelles des participants. Cet aspect constitue le moyen privilégié de garantir l'investissement des acquis de la formation dans les pratiques. De ce fait, les formations s'inscrivent autant que possible dans un processus long et intègrent des phases d'expérimentation dans le cas où elles sont filées.

Les logiques de formation

Le plan académique de formation met en œuvre des actions répondant à des logiques différentes, néanmoins complémentaires, de façon à répondre aux besoins repérés par les prescripteurs. Une attention particulière est accordée aux effectifs des inscrits dans le cas des formations à inscription individuelle, notamment s'il est nettement inférieur aux projections.

➔ Logique de prescription institutionnelle

Les formations institutionnelles répondent à trois objectifs principaux :

- informer sur les contenus et la mise en œuvre des nouveaux programmes ainsi que des référentiels nouveaux ou actualisés et de nouvelles épreuves ;
- piloter en accompagnant les évolutions des pratiques professionnelles ;
- animer en favorisant les rencontres et les temps de mutualisation entre les enseignants d'une ou de plusieurs disciplines et les corps d'inspection.

L'approche de la formation se fait à partir des objectifs des réformes.

Placées sous la responsabilité des corps d'inspection et des conseillers techniques, ces actions sous pilotage s'adressent à un public désigné.

➔ Logique de développement professionnel à l'initiative des personnes

Les formations à candidature individuelle répondent aux objectifs suivants :

- investir des champs variés qui couvrent tous les aspects du métier exercé ;
- renforcer les effets visés dans le cadre de certaines actions institutionnelles ;
- contribuer à la mise en œuvre du principe de formation continuée tout au long de la carrière ;
- aider aux préparations des concours internes et réservés.

L'approche de la formation se fait à partir des compétences professionnelles visées. Dans le cas d'une offre proposée depuis plusieurs années, il est indispensable d'actualiser les objectifs et de concevoir un dispositif à plusieurs modules, afin de prendre en compte l'hétérogénéité du public, les stagiaires débutants et les stagiaires déjà plus aguerris sur la thématique.

Les personnels intéressés s'inscrivent par l'intermédiaire de l'application GAIA.

Pour le second degré : ces inscriptions sont validées par le chef d'établissement et font l'objet d'un examen dans le courant du mois d'octobre lors de commissions qui en vérifient la viabilité et la conformité avec les décisions prises par le groupe d'étude de l'offre de la discipline ou de l'enseignement concerné.

Pour le premier degré, ces inscriptions font l'objet d'un examen dans le courant du mois de septembre en commission paritaire qui en vérifie la viabilité et la conformité avec les critères départementaux.

Cas spécifique des conférences, congrès, colloques, séminaires :

Pour ces actions ne donnant pas lieu à remboursement de frais, les participants sont conviés par le biais d'une invitation qui met à leur disposition le temps de formation et assure leur couverture administrative. Cette modalité nécessite pour le stagiaire d'obtenir l'accord de son chef d'établissement ou de son IEN.

➔ Logique de réponse aux besoins identifiés localement

Le plan de formation inclut les réponses aux besoins identifiés localement par les chefs d'établissement et les équipes éducatives. À l'intérieur de ce cadre de formation, des enjeux apparaissent comme essentiels : les moyens susceptibles de favoriser le développement professionnel des enseignants à travers la formation menée au sein de leur établissement ; l'utilisation d'outils de professionnalisation dans un contexte spécifique ; la construction de pratiques harmonisées et complémentaires installant une meilleure coopération entre les enseignants concernés ; la prise en compte plus fine des apprentissages des élèves et des leviers grâce à la mutualisation des sources d'expertise ; le rôle de l'établissement comme site de formation.

Les stages d'école, adossés à l'exploitation des évaluations nationales ou à des évaluations d'école, impliquent l'ensemble de l'équipe pédagogique dans une réflexion commune, liée en général à la continuité des parcours d'apprentissage des élèves. Les axes de progrès dégagés lors de ces stages apportent des réponses adaptées aux besoins locaux identifiés par l'équipe d'école et/ou l'équipe de circonscription.

Les formations d'initiative locale (FIL) accompagnent les établissements dans la mise en œuvre de leur politique. Elles répondent à des besoins identifiés en appui aux projets formalisés et aux actions engagées. Elles concernent également les liaisons inter-cycles. Le cycle 3 restera le champ principal des demandes prises en compte au sein du prochain plan de formation. La mise en œuvre de la réforme du lycée général et technologique impliquera toutefois de porter une attention particulière aux demandes relatives à la continuité des apprentissages entre le collège et la nouvelle classe de seconde et de première.

La réflexion collective et la définition de priorités de formation propres à l'établissement au sein du conseil pédagogique sont des leviers d'évolution de l'action éducative au sein des établissements. Les corps d'inspection peuvent être sollicités et mobilisés dans l'analyse préalable des besoins. La continuité des actions et leur cohérence dans la durée doivent également être au cœur de la réflexion. Le format et le contenu des FIL étant à construire en fonction des besoins spécifiques de chaque établissement, la durée d'une session pourra être d'une voire plusieurs journées mais dans tous les cas, le premier temps en présentiel devra correspondre à une journée entière.

Ces formations sont mises en œuvre après échanges entre le chef d'établissement, ou le représentant du regroupement d'établissements, et les correspondants de formation continue. Elles font l'objet d'une démarche contractuelle. De façon privilégiée, elles impliquent l'intervention des formateurs qui sont constitués en réseaux sous l'égide de la MIFOR. Les demandes portent principalement sur des thèmes relevant de l'interdisciplinaire ou du transversal (ex : l'accompagnement d'un projet mis en œuvre au sein de l'établissement, l'inclusion et l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers au sein de la classe ordinaire et de l'établissement, la recherche d'une plus grande efficacité de la différenciation au sein de la classe, la recherche d'une plus grande sérénité dans les relations au sein des classes et de l'établissement, etc.). Certaines demandes de FIL peuvent concerner des disciplines (ex. différenciation pédagogique en lettres ou en mathématiques pour un regroupement d'établissements ; les démarches pédagogiques inter-degré en langues vivantes étrangères) mais elles restent exceptionnelles.

L'objectif est de définir un cahier des charges précis inscrivant l'action envisagée dans une dynamique pédagogique et éducative en lien avec le projet d'établissement, le contrat d'objectifs ou le projet de Conseil Ecole Collège.

Les formations de proximité émanent des inspecteurs ou des conseillers techniques lorsqu'elles entrent dans le cadre du pilotage ; ce sont aussi des formations à inscriptions individuelles qui, organisées en proximité sur les territoires, favorisent la continuité des échanges. Elles sont menées sur des territoires comme les établissements, les réseaux d'établissements du premier et du second degrés, les districts, les bassins. Pour le premier degré, les formations de proximité s'appuieront sur l'exploitation des évaluations nationales CP-CE1 et 6^{ème}.

➔ Logique d'accompagnement de parcours professionnels

La formation a vocation à accompagner les personnels dans les évolutions de leurs métiers ou missions. Les parcours s'inscrivent dans un projet individuel d'évolution professionnelle ou de reconversion et sont mis en place en lien avec les corps d'inspection ou les supérieurs hiérarchiques, la Direction des Ressources Humaines et les services académiques.

La formation de formateurs

La qualité de la formation des personnels dépend pour une grande partie des compétences des formateurs qui conçoivent et mettent en œuvre la formation. Ceux-ci doivent pouvoir s'appuyer sur une formation efficiente leur permettant d'acquérir et de consolider les compétences attendues d'un formateur dans le cadre d'un pilotage académique cohérent (Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs BO n°30 du 23 juillet 2015).

Cette formation doit intégrer dans sa réflexion et sa mise en œuvre :

- la nécessité de s'appuyer sur un cadre théorique scientifique régulièrement actualisé et de prendre de la distance par rapport à ses pratiques et celles des stagiaires ;
- la construction d'actions de formation :
 - intégrant une démarche de développement professionnel adossée au référentiel des compétences professionnelles des métiers de l'enseignement et de l'éducation,
 - favorisant le regard réflexif des enseignants sur leurs pratiques,
 - permettant le réinvestissement des apports de la formation dans le contexte professionnel en mettant au cœur de la formation les réalités professionnelles et l'activité réelle de l'enseignant,
 - inscrites dans une dynamique d'échanges professionnels, de mutualisation et de coopération entre les pairs,
 - assurant un accès aux travaux et aux résultats de la recherche ;
- la construction de parcours de formation permettant un accompagnement des enseignants dans la durée, envisageant dès l'amont les prolongements pertinents en termes d'accompagnement des stagiaires et s'appuyant sur les possibilités offertes par les nouvelles technologies ;
- l'accompagnement des équipes éducatives et pédagogiques dans les établissements.

Les modalités de formation

Pour le premier degré, **les parcours de formation sont articulés sur** :

- Les animations pédagogiques de circonscription
- Des stages de proximité : école/école – écoles/collège – bassins
- Les formations d'initiative locale (FIL)
- Des stages **départementaux** ou **académiques** pour :
 - le développement des compétences professionnelles au regard des priorités académiques et nationales
 - les formations institutionnelles.

Pour le second degré :

Les évolutions engagées dans l'académie pour enrichir et diversifier les modalités de formation se poursuivent avec une attention toute particulière donnée depuis plusieurs années aux modalités hybrides de formation en réponse à une demande institutionnelle forte.

Les dispositifs hybrides constituent des parcours de formation et peuvent articuler des modules en présentiel, des classes virtuelles préparant ou prolongeant ces modules, des espaces de mutualisation et des forums, des modules de travail seul devant écran.

Ces dispositifs favorisent la construction et la consolidation des compétences professionnelles :

- en inscrivant l'action de formation dans la durée ;
- en plaçant les participants et les pratiques professionnelles au centre de la formation ;
- en accompagnant les participants dans le transfert et la mise en œuvre des acquis de la formation ;
- en développant les échanges et le travail collaboratif entre pairs.

En préalable à la création d'un dispositif hybride, le ou les concepteurs l'inscrivent au PAF et garantissent sa réalisation en anticipant les modalités de sa réalisation (nombre de journées nécessaires au groupe de travail en vue du résultat envisagé, nombre et qualification des participants, cadre de la mise en œuvre à venir). Tout dispositif devra avoir été préalablement validé lors du GEO de la discipline ou du domaine concerné pour pouvoir être proposé dans le plan académique de formation.

Les actions de formation en présence des formateurs conservent un caractère incontournable, à l'échelle académique ou dans des regroupements de proximité. Elles contribuent à la construction d'une culture commune en permettant aux stagiaires de dépasser à cette occasion la situation singulière de leur établissement. Elles placent les enseignants dans un collectif professionnel élargi favorisant l'échange de pratiques. Les formations de proximité facilitent un travail en réseau qui doit s'inscrire autant que possible dans la durée. Ces formations font l'objet d'un recueil préalable des besoins des stagiaires en fonction de leurs problématiques en établissement et intègrent des modalités qui favorisent toutes les occasions d'échanges de pratiques.

Les actions de formation à distance synchrones constituent une modalité pédagogique à développer lorsque la pertinence pédagogique est avérée, par exemple pour la diffusion d'informations sur des nouveaux programmes, de nouveaux référentiels ou de nouvelles épreuves, et pour des formations alternant apports et travail d'une équipe sur place. Cette modalité a l'avantage de permettre à toute une équipe d'y assister et de commencer un travail en commun.

Dans tous les cas, il convient de concevoir les modalités les plus appropriées aux objectifs de formation visés et au public formé. Des adaptations aux évolutions des besoins des formés sont attendues dans le cas des dispositifs reconduits sur la durée. La mise à disposition de ressources et de contenus communicables aux formés sont à la charge du formateur qui en assure les conditions d'accès.

L'évaluation de la formation

La formation des personnels contribue à l'amélioration de la qualité du service rendu par l'École aux élèves en réunissant toutes les conditions favorables à leur réussite. Pour s'assurer qu'elle joue pleinement son rôle et pour améliorer son efficacité, il est nécessaire d'en apprécier la plus-value auprès des personnels formés.

Au niveau national

L'enquête nationale sur la mise en œuvre des plans de formation par la DGESCO permet d'apprécier l'évolution annuelle des politiques académiques de formation.

Aux niveaux académique et départemental

Toutes les actions de formation des personnels font l'objet d'une évaluation commune à l'aide de questionnaires en ligne, à destination des participants ou des formateurs.

Cette évaluation a pour finalité d'améliorer la qualité de l'offre de formation en tenant particulièrement compte de :

- la cohérence des actions de formation par rapport aux orientations académiques ;
- l'adaptation du plan académique de formation aux priorités nationales ;
- la régulation du processus de formation dans sa globalité ;
- la prise en compte plus fine des besoins exprimés par les stagiaires en termes de professionnalisation.

Le souci d'évaluation est à prendre en compte à toutes les étapes : lors de l'élaboration du cahier des charges pour l'identification des besoins, au moment de la préparation de la formation par le choix des contenus, des modalités voire des formateurs, enfin au moment de la mise en œuvre de la formation pour en apprécier les effets (dans les disciplines, dans les domaines transversaux, dans les établissements).

Les corps d'inspection doivent être partie prenante dans l'évaluation de l'impact de la formation sur les pratiques professionnelles de façon à assurer un plan de formation en pleine cohérence avec les besoins identifiés chez les personnels.

2 Orientations et priorités pour la formation des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé

I- Les priorités interministérielles pour la formation des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé

(décret n°2016-1804 du 22 décembre 2016 relatif à la direction générale de l'Administration et de la fonction publique et à la politique de ressources humaines dans la fonction publique.)

Le schéma directeur de politique de formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État élaboré par la DGAFP en lien avec les ministères, définit les priorités de formation dans les domaines communs à l'ensemble des ministères, coordonne leur action et celle des opérateurs à cet effet, fixe les objectifs et modalités pour développer des formations numériques accessibles à tous les agents publics.

Ce nouvel outil de pilotage des politiques de formation au sein de l'Etat couvre la période 2018-2020.

Il est structuré autour des cinq axes stratégiques suivants, qui doivent guider les politiques de formation à tous les niveaux d'actions :

1. Structurer l'offre de formation pour accompagner collectivement les agents dans un contexte de transformation de l'action publique

- 1/ Diffuser une culture renouvelée de la relation à l'usager auprès de l'ensemble des agents
- 2/ Développer une offre de formation ayant pour objet d'accompagner la transformation de l'action publique
- 3/ Structurer des parcours de formation au sein des filières professionnelles en mettant en place un dispositif interministériel de labellisation

2. Utiliser le numérique comme levier de la transformation des administrations et de l'appareil de formation de l'État

- 4/ Développer l'offre de formation à distance et la rendre accessible à tous les agents publics via une plateforme interministérielle dédiée
- 5/ Développer les formations et certification des compétences numériques pour tous les agents et pour les métiers numériques et SIC
- 6/ Définir une stratégie de convergence des SI Formation ministériels et interministériels

3. Accompagner les encadrants dans la mise en œuvre des politiques publiques et l'exercice de leurs responsabilités managériales

- 7/ Diffuser une culture managériale commune en rendant obligatoire une formation au management pour tout primo-encadrant et tout agent nommé à la direction d'un opérateur ministériel et en proposant des modules adaptés aux besoins de formation des managers tout au long de leurs parcours professionnels
- 8/ Former les cadres aux enjeux de l'égalité professionnelle, de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes (harcèlement, sexisme...)

4. Rendre l'agent pleinement acteur de son parcours professionnel, en renforçant l'individualisation dans les formations initiales et l'accompagnement des projets d'évolution professionnelle

- 9/ Mettre en œuvre une nouvelle articulation entre formation initiale et formation continue en renforçant l'évaluation des compétences et en individualisant les parcours de formation
- 10/ Développer des portefeuilles de compétences dans le cadre d'expérimentations concernant des filières métiers, des territoires et des ministères
- 11/ Mobiliser l'ensemble des outils de la formation professionnelle pour accompagner les transitions, reconversions et mobilités professionnelles
- 12/ Développer une offre de formation professionnelle à l'attention des conseillers et acteurs RH en charge de l'accompagnement personnalisé des agents dans la construction de leur parcours professionnels

5. Renforcer le pilotage de la politique de formation dans un souci de qualité et de performance

- 13/ Développer une offre de formation interministérielle pour les filières métiers transverses à l'attention de l'administration centrale et des services déconcentrés, en s'appuyant sur des porteurs interministériels et ministériels

14/ Développer l'analyse des coûts de formation et proposer des outils permettant de mieux évaluer la formation menée dans un souci de qualité et de performance

15/ Expérimenter en région une démarche de mutualisation des moyens de formation dans la perspective d'élaborer un schéma directeur régional de la formation professionnelle tout au long de la vie.

II- Orientations ministérielles pour la formation des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé

(Circulaire du 20 octobre 2018 relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premier secours)

La circulaire précitée a pour objet la mise en œuvre de l'engagement du gouvernement de former 80% des agents publics aux gestes de premier secours avant le 31 décembre 2021.

En application de ces dispositions, un axe particulier sera décliné tant pour les formations d'adaptation à l'emploi, que dans le cadre de la formation continue des personnels.

III- Au plan académique

Les dispositifs mis en place selon les priorités et orientations ainsi définies seront complétés par des offres de formation transversales conformes au schéma directeur piloté par la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH).

Dans un objectif de mutualisation, la PFRH propose une offre de formation continue transversale (OCT) destinée à l'ensemble des personnels des administrations de l'État de la Région Grand Est.

La démarche de partenariat engagée avec la PFRH vise à décloisonner l'accès à la formation, à renforcer l'inter-catégorialité et à permettre une meilleure prise en compte des besoins en compétences des personnels de l'académie.

Par ailleurs, les agents ont la possibilité d'utiliser la plate-forme M@gistère, en auto-formation, dans des domaines variés (communication et développement personnel, management, langues vivantes...).

Enfin, pour répondre aux attentes découlant de la convention signée entre le Ministère de l'Education Nationale (MEN) et la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), la formation des agents à la protection des données personnelles sera assurée.

3 Orientations pour la formation des personnels de direction

Au regard du référentiel des personnels de direction précisant leurs missions et domaines d'activités, le cahier des charges de leur formation continue a pour objectif de contribuer à améliorer le pilotage des établissements publics locaux d'enseignement de façon à répondre aux dispositions et exigences inscrites au sein de la loi **n°2013-595 du 8 juillet 2013** d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République et dans la perspective des dispositions annoncées de la loi portant l'École de la confiance.

En ce sens, les éléments constitutifs de la notion plurifactorielle et systémique de climat scolaire constituent l'ossature commune des différents dispositifs et modules de formation visant la sécurisation et l'individualisation des parcours scolaires des élèves en y associant l'ensemble des acteurs et partenaires des communautés éducatives. S'ajoute une seconde méthodologie de conduite du changement et de pilotage des unités éducatives au travers de la démarche Qualité en Education (QualEduc) qui concernera prioritairement, en lien avec la DAET, les équipes de direction des lycées professionnels et des lycées polyvalents intégrant une section d'enseignement professionnel.

Au titre des parcours scolaires, il est également nécessaire d'envisager la cohérence et la continuité entre les différents niveaux de formation, de la maternelle à l'enseignement supérieur en s'appuyant notamment sur tous les leviers à disposition, en particulier les différentes instances prévues à cet effet. La mise en œuvre de la refondation du collège et la réforme du lycée professionnel, général et technologique assoient à l'évidence de nouvelles perspectives visant la cohérence et la complémentarité des parcours et voies de formation d'autant que les pratiques des équipes pédagogiques et éducatives sont fortement interrogées.

Considérant les facteurs interdépendants sur lesquels il est possible d'agir, la formation visera à renforcer chez les personnels de direction leurs connaissances et compétences pour promouvoir :

- la dynamique et les stratégies d'équipe pour garantir la réussite et le bien-être des élèves, et prévenir les risques de décrochage ;
- les stratégies pédagogiques en faveur de l'engagement, la motivation et la persévérance des élèves favorisant leurs modes d'expression, leur participation à la politique de l'EPL et l'acquisition de compétences sociales et civiques ;
- un cadre et des règles explicites et explicitées de façon à prévenir les violences et le harcèlement ;
- les conditions d'une véritable coéducation avec les familles en s'attachant à mieux asseoir le rôle et la place des parents à l'École. Une attention sera portée à ce titre sur toutes les problématiques liées à la grande pauvreté ainsi que sur les effets induits par les spécificités de l'environnement, notamment dans les zones de grande ruralité ;
- le lien collaboratif avec les partenaires de l'École, qu'il s'agisse du milieu associatif, des collectivités locales et des autres administrations de l'État ;
- la qualité de vie au sein de l'établissement, notamment tout ce qui concerne l'organisation du temps et de l'espace qu'il s'agisse du temps travaillé incluant les modalités d'apprentissage les plus novatrices, ou le temps de vie scolaire favorisant l'autonomie et la sociabilité des jeunes.

Par ailleurs, le plan de formation continue 2019-2020 intégrera de nouveau la possibilité de développer progressivement chez les personnels de direction l'analyse de leurs pratiques professionnelles.

Une attention particulière sera portée sur la culture administrative et juridique des personnels de direction, cet axe de formation incluant par exemple les exigences associées à la fonction d'ordonnateur, à celle d'évaluateur notamment dans le cadre du PPCR ou de l'entretien de carrière des personnels administratifs et de santé.

La dimension RH des fonctions de direction sera envisagée dans ce cadre en favorisant leur compréhension de toutes les problématiques concourant à la bonne mise en œuvre des dispositions de la **loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires**.

4. Calendrier d'élaboration du plan académique de formation

Du 1^{er} février jusqu'au 10 mars 2019 : appel à proposition d'offres de formation pour les formations institutionnelles et les formations à candidature individuelle (second degré, cycle 3), recueil de ces offres via l'application GAIA.

Au niveau du premier degré, les différents groupes départementaux doivent être sollicités pour produire des offres de formation cycle 3 potentiellement ouvertes au second degré, et élaborer des parcours de formation 18h00.

À partir du **25 mars 2019**, groupes d'étude de l'offre second degré.

Début avril : saisie des offres premier degré dans GAIA.

5. Réponse au cahier des charges

Pour proposer une offre de formation :

- activer le lien direct suivant :
<https://gaia.phm.education.gouv.fr/gaia/gancy/public>
- ou à l'adresse :
<http://formationdespersonnels.ac-nancy-metz.fr>

➡ rubrique : « *Plan académique de formation / Offre de formation / Saisir une offre* ».

Un guide d'aide à la saisie est téléchargeable à la même adresse.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le plan de formation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, joindre la Mission Formation (MIFOR) et prendre contact avec le correspondant de formation continue (CFC) du domaine considéré dont vous trouverez les coordonnées à l'adresse :

<http://formationdespersonnels.ac-nancy-metz.fr>

rubrique : « *Contacts / Correspondants de formation* ».

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le plan de formation des personnels ATSS, prendre contact avec la division de la formation (DIFOR) au 03 83 86 24 83.

Plan de diffusion

Pour attribution

- au secrétaire général de l'académie,
- aux secrétaires généraux adjoints de l'académie,
- aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale,
- aux conseillers techniques du recteur,
- au directeur du pôle pédagogique et éducatif,
- aux doyens des inspecteurs,
- aux inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux,
- aux inspecteurs de l'éducation nationale second degré,
- aux inspecteurs de l'éducation nationale premier degré,
- aux chefs de division du rectorat,
- au président de l'Université de Lorraine,
- au directeur de l'ESPÉ de Lorraine,
- à la vice-présidente du conseil de la formation de l'ESPÉ de Lorraine,
- à la directrice territoriale Grand Est de Canopé,
- aux chefs d'établissement et aux directeurs des centres d'information et d'orientation,
- aux formateurs.

Pour information

- aux inspecteurs généraux, correspondants de l'académie,
- aux médiateurs académiques,
- au directeur de Formiris Est,
- au directeur du CROUS de Nancy-Metz.

Nancy, le 01 février 2019